



L'accaparement mondial des mers

Un livret

Remerciements

Carsten Pedersen, Masifundise
Timothé Feodoroff, Transnational Institute
Ricarda Reuter, Afrika Kontakt
Jennifer Franco, Transnational Institute
Nick Buxton, Transnational Institute
Mads Christian Barbesgaard, Afrika Kontakt
Pietje Vervest, Transnational Institute

Conception et Mise en page

Ricardo Santos

Si vous avez des suggestions, des commentaires ou d'autres questions auxquelles vous souhaitez obtenir des réponses dans les futures éditions, merci d'envoyer un courriel à agrarianjustice@tni.org



Qu'est-ce que l'accaparement des mers?

L'expression « accaparement des mers » vise à fournir une nouvelle perspective sur d'importants processus et dynamiques qui affectent négativement les personnes et les communautés dont le mode de vie, l'identité culturelle et les moyens de subsistance dépendent de leur participation à la pêche artisanale et aux activités étroitement associées. Les pêcheurs artisanaux et les communautés de pêche dans les pays du Sud comme du Nord sont de plus en plus menacés et confrontés à des forces majeures qui redéfinissent de façon dramatique les systèmes des droits d'accès existants ainsi que les modèles de production dans le domaine de la pêche. Ce processus entraîne non seulement la diminution du contrôle sur ces ressources par les pêcheurs artisanaux, mais aboutit également, dans de nombreux cas, à leur destruction écologique et leur propre disparition.

Nous assistons aujourd'hui à un important processus de saisie des ressources océaniques et halieutiques de la planète, notamment la pêche marine, côtière et continentale. L'accaparement des mers se fait généralement par le biais des lois, politiques et pratiques qui (re)définissent et (ré)attribuent l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources halieutiques au détriment des pêcheurs artisanaux et de leurs communautés, souvent sans aucune prise en compte des conséquences dramatiques sur l'environnement. Les systèmes et les pratiques liées à l'utilisation et la gestion des droits d'accès coutumiers et communaux actuels applicables aux pêches sont graduellement ignorés et ont tendance à disparaître. L'accaparement des mers désigne donc la capture,

par les acteurs économiques les plus forts, du contrôle sur les prises de décision concernant la pêche, y compris le pouvoir de décider comment et à quelle fin les ressources marines devront être utilisées, conservées et gérées actuellement et dans l'avenir. Par conséquent, ces puissants acteurs, dont la principale préoccupation est de réaliser des bénéfices, reprennent progressivement le contrôle des ressources halieutiques et les avantages liés à leur utilisation.

Certaines institutions clés qui ouvrent la voie à l'accaparement des mers ont adopté un langage qui se voudrait proche de celui des droits de l'homme et affirment que leurs initiatives de réforme politique sont ancrées dans la nécessité de la sécurité alimentaire pour tous et l'éradication de la pauvreté. Cependant, beaucoup d'exemples à travers le monde montrent que le principe fondamental guidant les processus de réforme est une croyance aveugle dans les solutions reposant sur le marché, qui s'opposent directement aux souhaits et aux demandes des organisations représentant la société civile.¹

L'accaparement des mers ne concerne pas uniquement la politique sur les pêches. Il prend place dans le monde entier à travers une myriade de situations, y compris dans les eaux côtières et marines, les eaux continentales, les rivières et les lacs, les deltas, les zones humides, les mangroves ou encore les récifs coralliens. La manière dont les communautés de pêche sont dépossédées des ressources dont elles sont depuis toujours tributaires pour leur subsistance revêt également de nombreuses formes. L'accaparement se produit par le moyen de mécanismes aussi variés que la gouvernance et les politiques de commerce et d'investissement en matière de ressources halieutiques au niveau (inter)national, la désignation d'espaces protégés pour la conservation des zones côtières et marines, les politiques en matière de (éco)tourisme et d'énergie, la spéculation financière ainsi que l'expansion des opérations relatives à l'industrie mondiale alimentaire et halieutique, dont l'aquaculture à grande échelle. Entretemps, l'accaparement des mers entame une phase radicalement nouvelle et accrue avec l'émergence du Partenariat Mondial pour les Océans en 2012, une initiative de la Banque mondiale visant à la privatisation des régimes de droits de propriété sur les ressources halieutiques et la mise en œuvre de structures de conservation axées sur le marché.

Alimentée par le capital et son désir de profit, la vague mondiale actuelle d'appropriation ciblant les pêches et les ressources halieutiques continentales se déroule dans le même contexte que l'accaparement mondial des terres. Ce dernier réfère à l'utilisation changeante de la terre et des ressources associées (comme l'eau), d'utilisations à petite échelle et à forte intensité de main-d'œuvre comme l'agriculture de subsistance vers des utilisations à grande échelle, à forte intensité capitaliste et destructrices de ressources – telles que les monocultures industrielles, l'extraction des matières premières et la production d'électricité à grande échelle – intégrées dans une infrastructure grandissante d'industries et marchés mondiaux.² Il se déroule dans le contexte plus large de l'évolution des dynamiques économiques, financières, climatiques et environnementales mondiales. Par conséquent, une réévaluation fondamentale des ressources naturelles est actuellement en cours. Cette-dernière reflète une tentative d'arracher les terres, l'eau, les pêches et les forêts ainsi que leurs ressources connexes de leurs fonctions sociales et significations culturelles traditionnelles, ainsi que leur gouvernance ancrée dans les principes des droits de l'homme, pour orienter ces ressources vers d'étroites fonctions économiques reposant sur le marché et la privatisation.

Malgré l'attention croissante portée à ce phénomène général, l'histoire de l'accaparement dans les pêcheries reste très peu connue et largement négligée dans les milieux universitaires et activistes ainsi que par les médias. Et pourtant, l'accaparement des mers dans ses diverses formes ruine les droits et les aspirations de millions de personnes tributaires de la pêche artisanale en eau douce et hauturière dans le monde entier. Le besoin urgent d'accorder une attention accrue et plus soutenue à l'accaparement des mers est illustré par Olivier de Schutter, ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, qui a souligné dans un discours à l'Assemblée générale de l'ONU que « 'L'accaparement des mers' – sous la forme d'accords d'accès déséquilibrés qui nuisent aux pêcheurs artisanaux, [...] et de détournement des ressources au détriment des populations locales – peut s'avérer une menace aussi sérieuse que 'l'accaparement des terres' ».³

Encadré A. **Qui sont les pêcheurs artisanaux?**

La pêche à petite échelle (souvent appelée « pêche artisanale ») est appliquée à plusieurs niveaux et ses caractéristiques varient d'un emplacement à un autre. Il n'est pas possible de fournir une seule définition globale de la pêche artisanale, mais une description plus générale de ce secteur a été fournie récemment dans les Directives Internationales de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale :

«La pêche à petite échelle et la pêche artisanale, si l'on prend en compte l'ensemble des activités exercées par des hommes et des femmes tout au long de la filière – avant, pendant et après capture –, jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté, le développement équitable ainsi que l'utilisation durable des ressources...

La pêche artisanale représente à peu près la moitié des prises mondiales. Elle représente aussi les deux tiers des produits de la pêche destinés à la consommation humaine directe. La pêche continentale est particulièrement importante à cet égard ... La pêche artisanale emploie, au niveau mondial, plus de 90 pour cent des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche, dont environ la moitié sont des femmes. Outre les emplois à temps plein ou partiel dans les métiers de la pêche, les activités de pêche saisonnière ou occasionnelle apportent à des millions de personnes un complément essentiel à leurs moyens d'existence ... De nombreux artisans pêcheurs et travailleurs de la pêche sont à leur compte et approvisionnent directement en aliments leur famille et leur communauté, mais beaucoup d'entre eux travaillent également dans les secteurs de la pêche commerciale, de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche. La pêche et les activités connexes sous-tendent souvent l'économie locale des communautés implantées près de la mer, d'un lac ou d'un cours d'eau et ont un effet d'entraînement et de stimulation sur d'autres secteurs ».⁴

En outre, la FAO estime que 58 millions de personnes sont concrètement engagées dans la pêche et la capture d'espèces sauvages ainsi que dans l'aquaculture, et que plus de 800 millions de personnes dans le monde dépendent de la pêche de diverses manières.⁵ Outre ces chiffres, un grand nombre de paysans dans les campagnes et d'autres personnes travaillant dans les zones rurales dépendent aussi de la pêche pour leur survie.

Comment l'accaparement des mers se manifeste-t-il?

L'accaparement des mers se manifeste au-travers d'une multitude de contextes politico-juridiques. Un dénominateur commun est l'exclusion des pêcheurs artisanaux de l'accès à la pêche, aux autres ressources naturelles ainsi qu'aux marchés économiques associés via l'adoption ou la réinterprétation des lois, des règlements ou des politiques affectant la gouvernance des pêcheries. Partout dans le monde, les cadres juridiques émergents sont en train de saper la position des acteurs et des systèmes de la pêche artisanale, tout en renforçant la position des acteurs d'entreprises et d'autres acteurs puissants. De tels processus « parfaitement légaux » peuvent impliquer ou non la coercition et la violence, mais sont loin d'être considérés comme socialement légitimes. Ils comportent généralement trois types de mécanismes.

En premier lieu, les pêcheurs artisanaux se voient soudainement dénier ou perdent le droit légal de pêcher ou de capturer des ressources halieutiques en raison des modifications des cadres juridiques qui leurs imposent un droit de pêche géré par le marché. Les différentes réformes visant à l'instauration de pêcheries basées sur des droits d'accès sont les principales politiques qui sous-tendent cette forme de dépossession. De telles réformes, qui attribuent généralement une part définie de la capture totale autorisées aux pêcheurs individuels ou industriels, ont souvent lieu sans aucune consultation sérieuse des pêcheurs artisanaux dans le processus de prise de décision. En Afrique du Sud, par exemple, ce qu'on appelle la politique de Quotas Individuels Transférables (QIT) de 2005 a entraîné une exclusion du jour au lendemain de 90% des 50.000 pêcheurs artisanaux du pays.⁶ Dans tous les pays où ces réformes ont été mises en œuvre, les droits de pêche ont été concentrés entre les mains de quelques grands acteurs, rendant un nombre croissant de pêcheurs « locataires », c'est-à-dire payant des sommes exorbitantes aux quelques « propriétaires des milieux aquatiques » ou « pêcheurs à cols blancs » qui possèdent et assurent la location des quotas.⁷

En second lieu, les pêcheurs artisanaux qui avaient auparavant un accès physique et direct à leurs eaux de pêche habituelles et aux terres côtières qui les entourent ou aux infrastructures portuaires associées, perdent soudainement cet accès. Ceci se produit de différentes manières. Une première consiste à créer des zones de protection marine (ZPM) avec interdiction ou restriction de la pêche dans un but de « conservation » de la nature. Se répandant

rapidement sur tous les continents, les ZPM sont fréquemment situées autour des principaux points de diversité biologique en Amérique centrale et dans les îles des Caraïbes, ou le long des côtes du sud de l'Océan Pacifique et l'Océan Indien. Déclarées comme étant des zones réservées, celles-ci sont souvent les meilleures zones de pêche pour les communautés locales de pêcheurs qui voient leur utilisation réduite ou finissent même par se faire déplacer. Une autre manière par laquelle les pêcheurs artisanaux se voient dépossédés de leurs droits coutumiers de pêche est la privatisation des zones côtières marines ou lacustres. L'octroi de concessions côtières aux entreprises privées au nom du développement urbain au Honduras ; la privatisation des forêts de mangrove au Bangladesh pour l'aquaculture commerciale ; le cantonnement de terres adjacentes aux lacs ou plages à des fins récréatives et une industrie du tourisme en plein essor au Myanmar, en Ouganda et au Sri Lanka – sont autant de manifestations d'une tendance selon laquelle les pêcheurs artisanaux et leurs communautés ne peuvent plus accéder au paysage terrestre et marin. Un troisième moyen est la localisation et la dimension des sites de débarquement et des installations portuaires développées par les États et l'industrie, qui sont exclusivement destinés à soutenir les activités d'exportation et de grande envergure au détriment des économies et marchés locaux.

En troisième lieu, les pêcheurs artisanaux sont de plus en plus confrontés à une réduction considérable de leurs captures en raison de la surpêche, ainsi que de la pollution et de la destruction des zones de pêche et d'autres habitats aquatiques vitaux par de grands acteurs industriels – qui imposent une sorte d'exclusion d'entrée de jeu de la ressource elle-même. Les flottes industrielles opérant dans les zones marines territoriales 'capturent' les ressources des pêcheurs locaux et de toute la chaîne de personnes qui dépendent des activités de pêche traditionnelle. Par exemple, les accords de pêche conclus par l'Union Européenne (UE) avec le Maroc, l'Île Maurice, la Mauritanie et les États Insulaires du Pacifique favorisent ce type de dépossession. En outre, la pêche illégale et non réglementée aggrave encore le problème. Étant donné l'inégalité du rapport de force entre le secteur de la pêche artisanale et les flottes étrangères et industrielles, la surexploitation des stocks de poisson locaux par la flotte industrielle à des fins d'exportation entraîne une réduction des captures pour les pêcheurs artisanaux.

Entre-temps, les pêcheurs artisanaux se sont vus privés de l'utilisation des ressources halieutiques lorsque les écosystèmes marins et le réseau des liens

socio-écologiques relatif à leur fonctionnement ont été perturbés ou détruits par d'autres types d'activités humaines. La croissance accélérée d'usines agro-industrielles, notamment les grands bassins aquacoles dans les régions côtières et intérieures, les industries extractives, les projets hydroélectriques, et le développement urbain sapent les écosystèmes et leur capacité de reproduction ou de protection. Cette situation a particulièrement affecté les zones côtières marines et intérieures au cours des trois dernières décennies. Les ruissèlements toxiques provenant de l'agriculture industrielle et du développement urbain (y compris déchets humains) ont atteint des niveaux élevés tels que de nombreux écosystèmes côtiers, y compris les barrières de corail, les forêts de mangrove, les herbiers marins et les estuaires sont en voie de disparition et incapables de soutenir les usagers locaux. Un exemple représentatif est celui de la baie de Chesapeake dans l'est des États-Unis, où le niveau de pollution a manifestement donné naissance à des « zones mortes » n'ayant plus de vie marine et aquatique.

Les exemples désastreux sont nombreux : la construction de barrages sur le fleuve Mékong au Laos pour permettre au gouvernement de vendre de l'électricité au Royaume de Thaïlande, ce qui détruit lentement mais sûrement la biodiversité piscicole du fleuve, avec toutes ses conséquences sur les communautés locales de pêche du Laos vivant le long de la rivière et plus loin en aval, autour du lac Tonle Sap au Cambodge ; ou la concession Shell d'extraction de gaz en haute mer à Malampaya qui chevauche partiellement les zones de pêche coutumière de Tagbanua au large de Palawan, aux Philippines ; ou bien la transformation de dizaines de milliers d'hectares de terres dans le Delta de la rivière Tana au Kenya en plantations de canne à sucre qui perturbent les zones de pêche saisonnière et les écosystèmes de zones humides dont dépendent les paysans et les bergers ; ou encore les activités minières de Chevron en Équateur qui ont pollué les rivières et rendu impossible la pêche traditionnelle pratiquée par des groupes qui sont tributaires de ces activités, décimant plusieurs communautés autochtones ; ou enfin la destruction de l'écosystème dans le delta d'Ogoniland au Nigeria, suite aux déversements récurrents des hydrocarbures de Shell, affectant plus de 5 millions de pêcheurs artisanaux.⁸

Ces situations démontrent que l'accaparement des mers ne porte pas seulement sur l'accès aux ressources halieutiques, mais également sur l'accès aux terres et aux ressources terrestres associées. Par conséquent, l'accaparement des mers est inextricablement lié à l'accaparement des terres, l'accaparement des eaux, et ce qui est appelé accaparement « vert ».⁹

Encadré B. **Usurpation des terres des pêcheurs en Ouganda**

Au moins la moitié des municipalités ougandaises sur le lac Victoria ont vu certaines de leurs terres côtières attractives allouées à des investisseurs, résultant de la soif du gouvernement d'investissements directs étrangers. Cet accaparement a été rendu possible par l'expansion de l'industrie touristique qui capture les terres côtières – plages – et autres sites aquatiques ; l'arrivée et le développement des industries telles que l'horticulture qui bâtissent leurs usines de transformation le long du lac ; et la croissance des activités d'aquaculture.

Avant même la vague actuelle de dépossession, les communautés de pêcheurs d'Ouganda, au lac Victoria, étaient déjà aux prises avec un ensemble complexe de crises interdépendantes depuis l'introduction de la perche du Nil dans les années 1960. La perche du Nil a été introduite en vue de relancer la pêche locale, du fait de la surexploitation des espèces économiquement précieuses. Cette intervention a entraîné un essor du secteur de la pêche. La pêche locale s'est modifiée, passant d'une pêche locale et artisanale biodiversifiée à une pêche orientée vers l'exportation ciblant la perche du Nil et le tilapia. Le boom a permis l'implantation de nouvelles entreprises ainsi que le développement des infrastructures et a stimulé la population le long du lac. Du fait d'une mauvaise gestion, l'industrie prospère de la pêche a rapidement surexploité la perche du Nil. La diminution du stock de poissons a fait naître de la concurrence entre les pêcheurs artisanaux et commerciaux. Aujourd'hui, entre 60 et 80 % des captures sont exportées, tandis que les prix locaux ont grimpé en flèche. En conséquence, les communautés locales ne peuvent plus compter sur la perche du Nil comme source quotidienne de protéines.

Le secteur de la pêche artisanale en Ouganda contribue aux moyens de subsistance de plus de 3 millions de personnes. Mais au fur et à mesure que la pression de diverses industries orientées vers l'exportation intensifie la concurrence liée à l'accès à la terre et aux eaux, les privatisation et fermetures d'accès des sites aquatiques en cours empêchent les pêcheurs artisanaux de travailler et exacerbe leur vulnérabilité. N'ayant plus d'autres moyens de subsistance et étant confrontés à la pauvreté, ils ont recours à des pratiques telles que l'utilisation d'équipements illégaux ou la pêche en zones interdites. Les méthodes illégales de pêche ainsi que la pollution résultant des industries en expansion exercent des pressions sur l'écosystème et diminuent encore davantage sa capacité à pouvoir renouveler ses principales espèces.

Source : Association ougandaise des pêches et de la conservation du poisson (UFFCA), membre du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP).

Encadré C. **Accaparement engendré par le tourisme dans la péninsule de Kalpitiya au Sri Lanka**

Au lendemain du tsunami de 2004 qui a également détruit les côtes de la péninsule de Kalpitiya et ses îles au Sri Lanka, une poignée de décideurs et d'investisseurs ont profité de l'« état de choc général » pour faire adopter des réformes axées sur le marché et des plans de développement du tourisme par l'Équipe de Travail pour la Reconstruction de la Nation (TAFREN).

Alors que les communautés de pêche avaient encore du mal à se remettre des effets des dommages physiques et psychologiques causés par le tsunami, les investisseurs sri-lankais et étrangers, les militaires et les institutions gouvernementales se sont emparés d'un quart de la péninsule de Kalpitiya et de ses environs en vue de développer des centres touristiques de luxe. Dans de nombreux cas, l'acquisition de terres s'étend également aux eaux adjacentes et donnent aux nouveaux propriétaires des droits préférentiels sur les ressources marines. Plus de 2 500 familles ont été expulsées de leurs terres et se sont vues refusées l'accès aux zones de pêche. Un dirigeant local a souligné que « les pêcheurs peuvent même être poursuivis pour intrusion illégale. Par exemple, les clôtures de fil de fer barbelé érigées le long de la bande côtière par l'hôtel Bay Watch Eco de l'entreprise Hasan Gaate les empêchent d'accéder à la bande côtière pour pêcher ».

Kalpitiya abrite quelques 65 000 personnes et la pêche artisanale est de loin la plus importante activité de subsistance dans la région. La culture et les traditions de la pêche sont devenues profondément enracinées à travers de nombreuses générations, et les quelques 13 000 pêcheurs artisanaux – une personne sur cinq dans la région – fournissent une nourriture vitale dans presque chaque famille.

Les pêcheurs se sentent fortement attachés à ces terres et à ces eaux, ainsi qu'à leurs activités de subsistance qui constituent une dimension fondamentale de leur identité. Comme l'explique un pêcheur de l'île d'Uchchimune : « Nous n'avons pas d'autre choix de vie. Nous ne pouvons pas perdre nos moyens de subsistance... nous avons établi des liens étroits entre nos vies et l'île. » Et un autre pêcheur de l'île de Sinnanunnakkarei d'ajouter : « Nous ne sommes pas disposés à quitter notre village pour une raison quelconque. Où irons-nous ? La pêche ne peut plus être possible si nous sommes réinstallées dans les

terres intérieures. Nous ne sommes pas prêts à accepter leur soi-disant offre. Le seul commerce que nous sachions pratiquer est la pêche et nous avons besoin de notre habitat pour continuer à assurer notre subsistance ».

Le Mouvement national de solidarité pour la pêche (NAFSO) joue un rôle important dans le soutien des communautés de pêche dans leurs luttes pour récupérer leurs terres et regagner l'accès aux zones de pêche. La mobilisation pour l'action collective, la recherche et l'assistance juridique ainsi que les campagnes de sensibilisation constituent quelques-unes des principales stratégies que NAFSO applique. En collaboration avec des organisations et les communautés locales, le mouvement de solidarité a organisé plusieurs marches de protestation, des audiences ou tribunaux et des campagnes de pression. Herman Kumara, coordonnateur de NAFSO fait remarquer que « la conscience politique des pêcheurs connaît une montée, ce qui est primordial dans la lutte contre l'accaparement des terres et de la mer ».

Source : Mouvement national de solidarité pour la pêche (NAFSO), membre du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP).

Quel est le rôle des systèmes de pêche basés sur les droits d'accès dans l'accaparement des mers?

La main basse sur les ressources halieutiques et marines suite à la privatisation de leurs accès et contrôle ne constitue pas une chose nouvelle, mais s'est accélérée au cours des dernières années avec l'émergence des systèmes de pêche basés sur les droits d'accès en tant que structure mondiale dominante pour la gestion de la pêche. L'expression de 'pêcherie fondée sur les droits d'accès' (*Rights-Based Fishing ou RBF*) est attribuable à un volume scientifique paru en 1989 qui a été écrit par plusieurs spécialistes économiques influents dans le secteur des pêches. Ils ont avancé que la *seule* façon d'éviter des ravages environnementaux et économiques dans la gestion des ressources halieutiques des mers serait la mise en place des droits de propriété avec un marché pour les régir. En effet, ce que les spécialistes de l'économie des pêches demandent explicitement est : « l'enclosure et la privatisation des ressources communes de l'océan. »¹⁰ Comme l'a rappelé l'un des co-auteurs dans un document ultérieur, cela est nécessaire parce que le problème majeur auquel fait face la gouvernance de la pêche est que : « [en matière de pêche]

les droits de propriété sont mal définis, voire inexistants. Cela entraîne généralement d'énormes inefficacités ».¹¹

Cependant, cette perspective ne prend pas en compte les systèmes de gestion et de gouvernance existants à travers le monde, bien qu'ils impliquent une forme quelconque de droits de propriété ou d'accès. Ils ne tiennent pas compte non plus du fait que les problèmes au sein de la pêche, où il en existe, découlent de la mauvaise gouvernance ou gestion. Attribuer l'inefficacité des systèmes de gouvernance au manque de propriété privée est une conclusion simplifiée qui esquive toutes les discussions sur les pratiques de gestion.

Néanmoins, l'accent étant toujours mis sur la présumée nécessité des droits à la propriété *privée* et *individuelle* dans le secteur de la pêche, la littérature s'est propagée des milieux universitaires aux cercles politiques. Depuis le milieu des années 1980, il y a eu un changement marqué dans les pratiques des États en faveur de la privatisation de la gestion des pêches. Cette privatisation s'est réalisée sous une vaste gamme de programmes appelés différemment en fonction de l'endroit où elle a été introduite. Aux États-Unis, le programme de privatisation est appelé Partage des Captures, en Islande et en Nouvelle-Zélande, il s'appelle Quotas Individuels Transférables (QIT), la Commission européenne a fait allusion aux Concessions de Pêche Transférables (CPT) et l'Union africaine à la Pêche fondée sur la richesse. Ce que tous ces programmes ont en commun est l'accent total mis sur la mobilisation des droits de propriété et des mécanismes de marché comme étant le seul moyen acceptable de distribution des ressources halieutiques.

Comment cela fonctionne-t-il ? Dans de nombreux pays, les différents exploitants de ressources halieutiques se sont vus attribuer un pourcentage du quota total annuel de certaines espèces de poissons. Par exemple, un pêcheur se voit alloué 1% de l'ensemble du quota national annuel de hareng. La quantité de poisson que le pêcheur est autorisé à prendre dépend donc de l'ensemble du quota national pour une année donnée, qui est fixé par l'État. Fondamentalement, dans ce système, la ressource reste dans les mains du secteur public – dévolu à l'État – et le pêcheur particulier reçoit « seulement » le droit d'accès à la pêche. La transition d'un système où les ressources appartiennent à l'État vers un régime de Pêcherie fondée sur les droits d'accès (sous une variété de noms) se produit lorsque l'État décide d'accorder des droits de pêche (quotas) *de facto* permanents aux pêcheurs, et établit un marché en vue de permettre aux nouveaux propriétaires d'acheter, de louer ou de vendre leur quota.

Lorsque les États mettent en place de tels programmes de privatisation, tout le contrôle politique démocratique des ressources existant est donc annulé.

Au contraire, les ressources sont transférées des mains de l'État aux mains d'un certain nombre d'acteurs privés qui peuvent alors les commercialiser comme bon leur semble à travers le marché qui est créé pour la propriété individuelle de quotas.

Quelles sont les conséquences de cette privatisation si saluée par les spécialistes des économies de la pêche et actuellement proposée par de nombreux intervenants dans le monde entier?

En Islande, la RBF a entraîné une forte concentration de quotas de pêche en 2007, année pendant laquelle les 10 plus grandes sociétés de pêche détenaient plus de 50% des quotas. La RBF est également considérée comme ayant joué un rôle clé dans la crise financière islandaise.¹²

Au Danemark, la RBF a entraîné la perte substantielle de la flotte des communautés traditionnelles de pêcheurs – de nombreuses communautés n'ont plus de bateaux de pêche en activité, et d'autres ont moins de 50% des navires qui étaient en activité avant l'introduction de la RBF en 2005.¹³ En mars 2012, un haut fonctionnaire du Ministère danois des pêches est cité pour avoir dit : « Il y a moins de navires, ils sont devenus plus grands, plus efficaces et plus chers à financer ». Dans la pêche des stocks pélagiques¹⁴, « il y a eu une claire concentration d'un grand nombre à un très petit nombre de bateaux très spécialisés qui peuvent être évalués à plus de 100 millions d'euros... c'est le résultat intentionnel de cette politique ».¹⁵

Au Chili, quatre entreprises contrôlent 90% des quotas.¹⁶ La grande majorité (68%) des 127.000 personnes travaillant dans le secteur de la pêche du pays doit se partager les 10% des quotas restants.

En Namibie, la RBF a été introduite en 1992. Dans une étude conduite par Ragnar Árnason, l'un de grands architectes susmentionnés ayant été derrière les réformes relatives à la RBF, il est indiqué qu'en termes de résultats environnementaux il n'y a pas de preuve de meilleure conformité par l'industrie de la pêche aux régulations.¹⁷ Les entreprises ayant leur siège social en Espagne ainsi que leurs filiales locales contrôlent environ 75% du marché des merlus namibiens. Leurs captures en 2010 ont ramené environ 300 millions de dollars sur le marché espagnol de poissons congelés alors qu'il n'y a eu que très peu de richesses retenues en Namibie.¹⁸

Lectures recommandées :

Report – Fisheries Governance for Food Security: What lies behind the concept of Rights-Based Fisheries?, disponible sur http://masifundise.org.za/wp-content/uploads/2013/02/follow_up_report_EN_final_ebook-11.pdf

Macinko S. et D. Bromley (2004) 'Property and Fisheries for the Twenty-First Century:

Seeking Coherence from Legal and Economic Doctrine', *Vermont Law Review* 28(3): 623-61.

Olson J. (2011) 'Understanding and contextualizing social impacts from the privatization of fisheries: An overview', *Ocean & Coastal Management* 54: 353-63.

Davis A. et K. Ruddle (2012) 'Massaging the Misery: Recent Approaches to Fisheries Governance and the Betrayal of Small-Scale Fisheries', *Human Organisation* 71(3): 244-54.

Food and Water Watch (2011) Fish Inc.: The privatization of US fisheries through Catch Shares Systems. FWW: Washington.

Pour en savoir plus sur *wealth-based fishing* (pêche basée sur la limitation de l'allocation des droits de pêche afin de maximiser le potentiel de création de richesses): http://transparentsea.co/index.php?title=Wealth_based_approach

Encadré D. **Les Mi'kmaq, peuples autochtones du Canada : *Netukulimk* contre les QIT**

Les conflits liés aux ressources halieutiques et autres entre les Mi'kmaq (Peuples autochtones) et les puissances coloniales en Nouvelle-Écosse, au Canada, ont une histoire de 400 ans. Le traité conclu avec les Mi'kmaq – les accords solennels de 1760/61 entre les colonisateurs et les Mi'kmaq contenant les promesses, les obligations réciproques et les avantages à long terme – est l'un de plusieurs traités reconnaissant les droits de la communauté L'sitkuk, connue sous le nom de la Première Nation de Bear River, ainsi que d'autres communautés Mi'kmaq du Canada atlantique. Ces traités ont reconnu que, traditionnellement, les Mi'kmaq ont depuis longtemps une relation historique avec le monde naturel fondée sur le respect et l'autosuffisance et exprimée dans la langue Mi'kmaq en tant que *Netukulimk*. Alors que celles-ci tout comme d'autres pratiques de gestion traditionnelles ont appliqué des pratiques de

pêche responsables depuis des siècles, elles ont été démolies par l'octroi des quotas de pêche individuels transférables (QIT) par le gouvernement canadien à l'industrie de la pêche commerciale.

Au cours de l'été 1993, le pêcheur Mi'kmaq Donald Marshall Jr. a été accusé de vendre illégalement des anguilles parce qu'il n'avait pas de licence de pêche. Cette affaire a été soumise à la Cour sur la base du fait que le droit de Donald Marshall Jr. à la pêche et à la vente du poisson était protégé par les traités historiques avec les Mi'kmaqs. En 1999, la Cour suprême du Canada a statué que la loi fédérale sur la pêche a été une atteinte injustifiée aux traités conclus avec les Mi'kmaqs.

Avec cette victoire accordée par la Cour Suprême, l'avenir des pêches des Mi'kmaqs semblait prometteur. Toutefois, au tournant du siècle, le gouvernement du Canada a réagi en imposant à la communauté L'sitkuk ses modèles de pêche industrielle, y compris le système des QIT. Les L'sitkuk ont estimé que ces approches constituent une forme moderne du capitalisme colonial et non durable. Le système des QIT qui transforme les poissons en propriété privée s'érige contre les valeurs traditionnelles Mi'kmaqs et, par conséquent, la communauté L'sitkuk s'attaque au système des QIT et continue à poursuivre sa propre vision d'une pêche de subsistance basée sur les principes de *Netukulimk*.

Source : Première Nation de Bear River, Canada, membre du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP)

Lectures recommandées :

"About bear river", http://www.defendersoftheland.org/bear_river

"In the Same Boat?", <http://www.imdb.com/title/tt1358969>

Stiegman M. et K. Prosper (2013) "Seeking Netukulimk"
http://www.youtube.com/watch?v=jrk3ZI_2Dd0

Pictou, S (2009) 'How Deep Are Our Treaties?', *Samudra Report: Triannual Journal of the International Collective in Support of Fishworkers* 54:8-9.

Stiegman, M. et S. Pictou. (2012) 'Recognition by Assimilation: Mi'kmaq Treaty Rights, Fisheries Privatization, and Community Resistance in Nova Scotia' in Burnett, K. and G. Read (eds.) *Aboriginal History: A Reader*. Oxford University Press, pp. 403-15.

Quels sont les principaux moteurs de l'accaparement des océans?

La principale force motrice de l'accaparement des mers actuel est la logique sous-jacente du système économique, où l'accumulation de capital est liée à l'augmentation du contrôle sur l'accès aux ressources naturelles et leur « conservation » par des entités privées. De nombreux facteurs et acteurs peuvent être vus comme à l'origine de cette tendance.

Un des moteurs clé est l'émergence d'un régime halieu-alimentaire global complexe qui transforme les chaînes de production au moyen d'une intégration verticale et horizontale visant à concentrer le contrôle sur l'accès au poisson, la transformation et les activités de vente au détail entre les mains de quelques puissants acteurs et élites. Par exemple, Marine Harvest Norvège produit un cinquième de la production mondiale de saumon d'élevage ; les 30 plus grands fournisseurs de crevettes d'élevage du monde produisent un cinquième de la production mondiale ; les trois premières sociétés de thon en conserves fournissent un tiers des captures globales des thons, tandis que les activités de transformation de thon en conserves du Thai Union Group couvrent un cinquième de la production annuelle. La concentration des entreprises est opaque en raison du contexte spécifique liés à chaque niveau, secteur et poisson, ainsi que des structures complexes de l'industrie, qui comprennent les multinationales de produits de la mer, les entreprises de produits alimentaires ainsi que les sociétés financières.

En outre, ce régime halieu-alimentaire contrôlé par les multinationales modèle et stimule la demande croissante de certains produits de la pêche aujourd'hui, tant au Nord qu'au Sud. Le désir du Thon rouge frais, l'envie de consommer la perche du Nil, l'appétit pour les crevettes, la faim pour le saumon et la quête de l'huile de poisson « saine » riche en oméga-3 (un tiers de la capture globale) ne sont que quelques exemples d'une « demande » socialement construite qui nourrit une pression croissante pour l'extraction de ressources halieutiques par l'industrie. Cette demande est ensuite véhiculée et promue dans des versions appropriées à chaque classe : les marchés de niches pour les élites urbaines, de fruits de mer bon marché pour la consommation de masse par les pauvres et les classes moyennes.

En modelant la demande des consommateurs à revenu élevé et intermédiaire, ainsi qu'à travers un lobbying efficace, l'industrie saisit également le pouvoir de décision concernant le modèle de production – quel genre de poisson devrait être pêché par qui et comment – résultant en des moyens d'exploitation des ressources halieutiques et des pratiques qui sont préjudiciables aux communautés de la pêche artisanale et aux écosystèmes marins. D'une part, la pêche sauvage, pour la consommation humaine ou comme intrants pour d'autres industries tels que la farine de poisson ou l'huile de poisson, repose en grande partie sur la pêche industrielle qui appauvrit les stocks et la pêche en haute mer avec les chaluts de fond (filets de pêche à large ouverture) qui détruisent le fond marin. D'autre part, le système favorise l'aquaculture industrielle à grande échelle qui est dévastatrice pour les communautés de pêche et les écosystèmes, comme l'illustre l'exemple de l'Équateur (Encadré F). L'aquaculture ou pisciculture, est la reproduction, l'élevage, la récolte de plantes et la capture de poissons dans des zones confinées aux eaux douces ou aux habitats marins côtiers.

Le lobbying de l'industrie convainc de manière satisfaisante les décideurs qu'une production industrielle accrue est nécessaire pour nourrir la population croissante, mais cet argument ne reconnaît pas que les producteurs artisanaux sont capables de créer plus d'emplois et de nourrir plus de personnes que leurs concurrents industriels.¹⁹

Un deuxième facteur à la base de l'accaparement des mers est la privatisation et la conversion physique permanente des paysages terrestres et marins à travers une variété d'activités industrielles, résidentielles et récréatives. Cette privatisation et conversion sont axées sur le profit. Il s'agit notamment de projets immobiliers privés sur les bandes côtières ; des zones d'écotourisme autour de zones marines sensibles (souvent liées à des régions marines protégées) ; de l'industrie extractive à l'intérieur des terres, dans les zones côtières et fonds marins ; des plantations agro-industrielles dans les deltas des fleuves et les bassins versants ; ou des barrages hydroélectriques qui sont construits le long de grands systèmes fluviaux. Tous ces types d'intervention entraînent directement ou indirectement des changements majeurs dans les systèmes d'accès actuels et/ou la qualité des ressources halieutiques, souvent avec des effets dévastateurs sur les usagers moyens, y compris les paysans et les éleveurs ainsi que les pêcheurs et les exploitants.

Un troisième moteur est la financiarisation des ressources naturelles, qui est aussi étroitement liée à l'accaparement des terres et de l'eau.²⁰ Il s'agit de la portée étendue du capital financier sur le contrôle des ressources naturelles. Par exemple, la marchandisation du droit à la pêche avec les marchés de QIT a permis à une société d'investissement britannique d'acquérir des quotas dans le système américain des partages des captures, prenant le contrôle sur un quart de tous les produits américains à base de palourdes.²¹ La financiarisation de la pêche en Islande est clairement illustrée par la dette énorme contractée par les entreprises de pêche. Quelques années après l'effondrement de l'économie du pays en 2007, la dette totale a été estimée à plus de 550 milliards de couronnes islandaises (4,7 milliards de dollars américains), avec 90% de la dette contractée par un tiers des entreprises de pêche.²² Une autre tendance est incarnée par la tentative de la Banque mondiale de transformer une partie de ses « obligations vertes » d'une valeur de 15 milliards de dollars américains – c'est-à-dire des prêts pour des « projets durables » – aux océans comme des « Obligations Bleues », faisant valoir que le capital financier à grande échelle et le secteur privé sont essentiels pour parvenir à une meilleure protection et une meilleure gouvernance des ressources marines. Les « Obligations Bleues » visent à attirer explicitement l'attention du grand capital financier de Wall Street comme les fonds de pension et d'autres acteurs pour des projets de grande envergure – non précisés – liés au « rétablissement de l'écosystème marin ».

Encadré E. **Accord de Partenariat Maurice-UE dans le secteur de la pêche : le grand cadeau**

Les négociations en 2014 évoluent vers un accord de partenariat UE-Maurice dans le domaine de la pêche qui pourrait reproduire les effets néfastes de l'accord précédent, qui a sapé les moyens de subsistance des pêcheurs artisans locaux en vendant les stocks de poissons dont ils dépendent. En 2009, l'UE et l'île Maurice ont signé un accord de partenariat de pêche qui permet aux navires européens de pêcher 5500 tonnes de poissons par an, et cela pendant trois ans. Pour 660.000 € par an, les flottes de l'UE ont acquis 16.500 tonnes de poisson pour moins de 5 % de ce qu'il aurait coûté sur le marché mauricien.

Le gouvernement mauricien faisait savoir que le pays manquait de capacité et d'infrastructures nécessaires pour exploiter ces ressources, et que seuls les stocks de poissons localisés au-delà de la portée des petits pêcheurs locaux seraient concernés. Par conséquent, de nouveaux avantages seraient créés sans pour autant porter préjudice aux activités locales de pêche. Cependant, les navires de l'UE ciblent les mêmes espèces que les pêcheurs locaux, et ces derniers ont connu une baisse d'environ 50 à 60 % de leur captures. Les navires européens se concentrent uniquement sur les stocks les plus rentables et donc les surexploitent. En raison de leurs activités à grande échelle, ils pêchent accidentellement plus de poissons non répertoriés ou d'autres ressources marines – ce qui à la longue, pèse négativement sur l'écosystème.

L'ironie du sort est que les coûts pour remédier à ces dommages sont supportés par les pêcheurs locaux déjà défavorisés. En plus de stocks épuisés, ils perdent des zones de pêche en raison de la création d'aires marines protégées limitant leur accès au nom de la préservation de l'environnement.

L'Accord de pêche permanent renforcera cette injustice qui profite à l'industrie européenne de poisson tout en sapant les communautés locales de pêcheurs. La création d'emplois promis par le gouvernement ne correspond pas à la perte du secteur de pêche artisanale, et sera limitée aux activités industrielles, c'est-à-dire, elle ne sera pas accessible à ceux qui se sont appuyés sur la pêche jusqu'à présent. En outre, le nouvel accord dans le domaine de la pêche – comme le dernier – se fait sans aucune consultation avec les pêcheurs artisanaux, même si l'accord sur papier considère leur importance.

Source : Apostleship of the Sea, Maurice, membre du Forum des populations de pêcheurs (WFFP)

Quels mythes soutiennent l'accaparement des mers?

Il existe plusieurs récits qui servent à justifier les processus et les mécanismes décisionnels permettant l'accaparement des mers. Une vaste gamme d'acteurs allant des milieux universitaires aux organisations étatiques ou multilatérales, y compris des acteurs privés influents, les fondations philanthropiques et les organisations internationales de conservation, soutiennent ces récits. Le discours général prétend qu'il y a nécessité d'augmenter la

production alimentaire pour nourrir une population mondiale croissante, tout en préservant les habitats marins critiques au nom de la lutte contre la surexploitation, la restauration des stocks de poissons et la protection de la nature. Les obstacles allégés à la sécurité alimentaire et la restauration des stocks de poissons et la conservation de la nature sont des stocks universellement diminués en raison de la surpêche et de l'absence de droits de propriété en matière de pêche ; l'augmentation de la pollution due aux activités humaines ; du changement climatique ; et l'absence ou de l'insuffisance des capacités institutionnelles et pour des politiques au niveau national fournissant les bonnes 'incitations'.

Selon ce point de vue, la solution se trouve dans l'expansion de la production alimentaire par l'aquaculture à grande échelle ; des régimes de propriété clairs et sécurisés tels que la pêche fondée sur les droits d'accès ; l'établissement de zones d'interdiction ou des aires marines protégées pour la conservation de la nature ; atteler la conservation et la production sur des mécanismes axés sur le marché ; et la création des incitations et des cadres politiques pour de nouveaux investissements à grande échelle, en particulier des investissements directs étrangers.

Pourtant, cette façon de présenter les problèmes et leurs solutions est trompeuse. Tout d'abord, le discours sur l'expansion de la production alimentaire met l'accent sur le problème comme celui du manque d'approvisionnement en nourriture, tout en ignorant que l'insécurité alimentaire est en grande partie liée aux questions d'accès aux aliments et de leur distribution. À cet égard, il n'est pas clair comment et pourquoi l'aquaculture à grande échelle, orientée vers l'exportation, est la réponse, aussi longtemps que la question concernant « qui gagne quoi » dans ce modèle de production n'est pas abordée dans une perspective favorable aux pauvres – c'est-à-dire, dans l'intérêt des groupes les plus vulnérables.

Deuxièmement, le même raisonnement s'applique au récit de la surpêche. Même si il y a un consensus de base selon lequel les stocks de poissons dans le monde connaissent beaucoup de stress et de pression continue en raison d'activités humaines, « l'universalisation » de la surexploitation des poissons brouille la réalité selon laquelle la détérioration de certains stocks se rapporte plus à des espèces, des contextes et à des acteurs spécifiques. Une analyse qui ne tient pas compte de cette réalité marginalise les questions

importantes relatives à l'utilisation des ressources et aux droits des utilisateurs – qui pêche dans les eaux appartenant à qui? Pour quoi? Et quels sont les acteurs qui capturent le plus et qui font le plus de dégâts?

Troisièmement, les hypothèses fondamentales selon lesquelles la surpêche provient de l'absence de droits de propriété privée clairs sont biaisées. L'idée fondamentale présentée comme une vérité universelle, est que la surexploitation est inévitable tant que les océans sont considérés comme une ressource de libre accès (ce qui implique qu'il n'y a pas la propriété des ressources et que n'importe qui peut aller et pêcher) ; et que « la propriété favorise la gérance », ce qui signifie que les droits de propriété privée poussent les compagnies à pêcher de façon responsable. L'établissement de droits individuels clairs de propriété privée par des mécanismes tels que les quotas individuels transférables (QIT) est supposé créer ces incitations. Pourtant, ce point de vue de « privatiser ou périr » suggère que le choix de la gestion de la pêche réside entre des droits de propriété privée et une situation de chaos. Il ne parvient pas à reconnaître la vaste diversité de régimes des droits d'accès, et confond l'accès libre avec des régimes communs, très différents et qui caractérisent de nombreuses communautés des pêcheurs artisanaux. Ce récit ne tient pas compte que la propriété des ressources dans la zone économique exclusive – la zone s'étendant jusqu'à 200 miles nautiques de la côte – appartient à des États souverains et n'offre pas « d'accès libre ».

Quatrièmement, la pollution, la destruction des habitats marins et l'épuisement des ressources sont utilisés pour promouvoir des zones de conservation telles que les aires marines protégées, et les initiatives visant à mobiliser les forces de marché pour la conservation et à la restauration de la nature. Dans ces récits de « solutions économiques » pour « les questions environnementales », les dimensions humaines et sociales ne sont pas prises en considération. Ces solutions ne parviennent pas à reconnaître que la pêche artisanale n'est pas un secteur isolé, mais qu'elle fait plutôt partie des systèmes de production, de distribution et de gouvernance complexes où les gens vivent en harmonie avec la nature. La vulnérabilité des populations de pêcheurs provient de plusieurs facteurs, dont le manque ou l'insuffisance de soutien public, de prestation des services et d'infrastructure, et de leur exclusion des processus de prise de décision.

Cinquièmement, le discours récurrent sur la manière dont les gouvernements souffrent d'un manque de capacité institutionnelle et l'absence de cadres d'action nationale pour traiter des question de pêches et des problèmes de l'océan est utilisé pour présenter comme nécessaires les réformes politiques basées sur la privatisation et les investissements à grande échelle, de préférence au moyen de partenariats publics-privés (PPP). C'est ce dont la Banque mondiale a parlé en termes de « milliards engloutis » perdus dans l'économie mondiale à cause d'un manque de relations de marché dans les écosystèmes marins.²³ Au lieu d'adopter de telles réformes bureaucratiques ou solutions universelles, les réformes des politiques nationales devraient être fondées sur les intérêts et les demandes des organisations représentatives à travers un processus démocratique inclusif et ascendant.

Ce discours prétend aussi que les initiatives volontaires axées sur le marché pour la gestion de la pêche contribueront à améliorer la gestion des océans. L'expérience du Marine Stewardship Council (MSC), qui a émergé comme étant le programme dominant d'étiquetage de poisson au sein de l'industrie de capture de pêche sauvage brise le mythe. Le MSC monopolise le marché de la « certification des produits de mer durables » plutôt que d'aider à la création d'une « pêche durable » et a contribué à la marginalisation des personnes pêcheurs vulnérables, en particulier dans les pays en voie de développement, dont la prise devient « non-durable » par défaut.²⁴

Les organisations et institutions les plus influentes acceptent ces récits, les problèmes identifiés et les solutions proposées sans esprit critique. Loin d'être une évaluation neutre, ces récits circonscrivent clairement les solutions d'une manière particulière en promouvant des approches économiques et techniques telles que l'aquaculture industrielle, la pêche fondée sur les droits, les ZPM, les investissements privés à grande échelle et des mécanismes basés sur le marché. Elles n'arrivent pas à reconnaître les racines politiques et sociales de l'utilisation non durable des ressources marines, et échouent également à mettre au cœur du débat les communautés dont les moyens de subsistance et la souveraineté alimentaire dépendent des ressources.

Lectures recommandées :

Macinko, S. (2014) 'Lipstick and catch shares in the Western Pacific: Beyond evangelism in fisheries policy?', *Marine Policy* 44: 37-41.

Mansfield B. (2004) 'Neoliberalism in the oceans: "rationalization," property rights and the commons question', *Geoforum* 35: 313-26.

Kolding J. et P.A.M. van Zwieten (2011) 'The tragedy of our legacy: how do global management discourses affect small-scale fisheries in the South?', *Forum for Development Studies* 38(3): 267-97.

O'Riordan, B. (2013) 'The Global Fisheries Crisis: dispelling myths and misconceptions, and fishing for solutions', *Food Chains* 3(1-2): 18-31.

Bromley, D.W. (2008) 'The Crisis in Ocean Governance. Conceptual Confusion, Spurious Economics, Political Indifference', *MAST* 6(2): 7-22.

Allison E.H. et al. (2012) 'Rights-based fisheries governance: from fishing rights to human rights', *Fish and Fisheries* 13: 14-29.

Encadré F. **Lutte pour la souveraineté côtière dans le golfe de Fonseca au Honduras**

Les eaux marines vierges du Honduras sont sous de multiples menaces de compagnies et d'investisseurs transnationaux ainsi que de politiciens puissants. Depuis les années 1970, 70.000 hectares, représentant la moitié des forêts de mangrove du Golf de Fonseca, sont passés de la propriété communautaire aux concessions privées. Des entreprises nord et sud-américaines ou européennes se sont emparées des droits des populations indigènes pour accéder aux ressources, principalement à des fins de tourisme et d'aquaculture. L'expansion des élevages de crevettes sur plus de 20.000 hectares de forêts, de lagunes et de zones des marées, a conduit à des violations flagrantes des droits de l'homme. Un grand nombre de communautés ont été déplacées.

L'industrie de la crevette orientée vers l'exportation au Honduras affirme employer environ 20.000 personnes. Ce chiffre est toutefois cinq à dix fois moins que le nombre de personnes qui tirent leurs moyens de subsistance des ressources de la mangrove, que ce soit de la pêche à petite échelle ou d'autres utilisations traditionnelles. De plus, la conversion des zones de mangrove productives en élevages de crevettes a entraîné la destruction d'habitats naturels essentiels pour la régénération des ressources naturelles côtières, y compris

les poissons. La contamination chimique et l'eutrophisation causée par l'élevage de crevettes constituent également une menace supplémentaire contre la vie marine du Honduras.

En réponse à la baisse des captures de poissons dans le Golfe, le gouvernement a proposé de remplacer la loi sur la pêche de 1959 par une nouvelle législation fondée sur les quotas individuels transférables (QIT) dite la loi sur la pêche et l'aquaculture. Le projet de loi est patronné par l'USAID et soutenu par l'industrie de la pêche – y compris Pesca Chili, une filiale de la transnationale espagnole Pescanova.

En 2013, l'Association des pêcheurs du golfe de Fonseca (APAGOLF) a lancé une campagne rapide et bien planifiée visant les médias et les membres du parlement qui a réussi à arrêter le processus. La campagne a fait valoir que des réponses typiques aux problèmes environnementaux fondés sur des marchés sont encore une autre menace pour la pêche artisanale. Jorge Varela d'APAGOLF soutient « qu'il y a beaucoup de preuves dans cette région selon lesquelles les solutions fondées sur le marché ne bénéficient qu'aux riches élites et aux investisseurs étrangers, au détriment des métis, des peuples autochtones et des droits des pêcheurs afro-Honduriens. Nous allons continuer à protéger les droits des pêcheurs en luttant contre cette proposition. » Leur lutte est loin d'être terminée car en juin 2014, le Congrès national a de nouveau mis l'approbation de la nouvelle loi à son ordre du jour.

Source : L'Association de pêcheurs du golfe de Fonseca (APAGOLF), membre du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP).

Lectures recommandées :

Varela Marquez J. (2013) "One step from legalizing the surrendering of coastal sovereignty", <http://iccaconsortium.wordpress.com/2013/08/30/one-step-from-legalizing-the-surrendering-of-coastal-sovereignty/comment-page-1/>

Varela Marquez J. (2013) "USAID impulsa privatización de los mares", <http://www.elheraldo.hn/csp/mediapool/sites/ElHeraldo/Opinion/story.csp?cid=616395>

Ecoceanos (2014) "Pueblo Garífuna en Honduras exige que Proyecto de Ley de Pesca y Acuicultura sea revisado", http://www.ecoceanos.cl/news/index.php?option=com_k2&view=item&id=867:pueblo-garifuna-exige-que-proyecto-de-ley-de-pesca-y-acuicultura-sea-revisado

Le Partenariat mondial pour les océans : pourquoi est-il susceptible d'accélérer l'accaparement des mers?

La Banque mondiale encourage de plus en plus le Partenariat mondial pour les océans (*Global Partnership for Oceans*, ou *GPO*) comme le nouveau plan international pour la prise en charge de la gestion des océans et de la pêche. Lors du Sommet mondial pour les océans organisé par The Economist en 2012, le président de la Banque mondiale de l'époque, Robert B. Zoellick, a annoncé que le GPO devait mobiliser 1,5 milliard de dollars américains sur une période de cinq ans, ce qui en fait le plus important programme de financement mondial de la pêche jusqu'à présent. La Déclaration du GPO pour des Océans Sains a été présentée lors du lancement officiel du GPO au Sommet de Rio+20 de 2012.²⁵ Le document-cadre pour guider le GPO a été approuvé et publié en mars 2014.²⁶ Bien que l'ordre du jour déclaré, pour la protection et résilience des ressources marines puisse sembler louable à première vue, une analyse plus poussée montre clairement que le Partenariat porte d'abord et avant tout sur la promotion de solutions fondées sur le marché grâce à des partenariats publics-privés, des réformes de la pêche basée sur les droits et la croissance de nouvelles industries liées à l'océan. En outre, le GPO a été façonné par une alliance exclusive, sans une réelle participation et implication des mouvements sociaux qui représentent une proportion importante des pêcheurs artisanaux de la planète.

Le partenariat réunit une vaste coalition de divers acteurs et bailleurs de fonds, allant des agences de développement nationales et organes intergouvernementaux tels que USAID, DFID (Grande-Bretagne), NORAD (Norvège) et le Global Environmental Facility ; de grandes fondations philanthropiques – y compris par exemple les fondations familiales Moore ou Walton – ainsi que des ONG internationales environnementales (par exemple le World Wide Fund for Nature, Conservation International et Oceana) ; et le secteur privé (par exemple le World Ocean Council, High Liner Foods, Darden Restaurants, Global Aquaculture Alliance, Aquaculture Stewardship Council, Marine Stewardship Council). Il représente un consensus idéologique, politique et financier sans précédent qui élargit la portée de l'accaparement des mers, et accroît l'amplitude de la menace.

Encadré G. **Le Programme Africain pour la pêche**

Dans le cadre du GPO, la Banque mondiale en collaboration avec l'Union africaine et le Fonds mondial pour la nature ont élaboré un document clé qui guide un programme d'investissement de 550 millions de dollars américains sur une période de cinq ans.²⁷ Un nombre limité d'organisations représentant les pêcheurs artisanaux d'Afrique ont participé à une série de réunions et de conférences de l'Union africaine et du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au cours des quatre dernières années. À l'issue de ces réunions et conférences, il était évident que l'Union africaine et le NEPAD travaillent en étroite collaboration avec la Banque mondiale et que la pêche fondée sur les droits est le dénominateur commun aux programmes de réforme des institutions.²⁸ Ceci est, par exemple, mis en évidence par la référence du NEPAD à un rapport de la Banque mondiale établi par le Centre de recherche sur la propriété et l'environnement basé aux États-Unis, dans lequel les auteurs montrent leur attachement à la pêche ou la gestion fondée sur les droits d'accès, les droits de propriété privée, les QIT, et le système de partage des prises.²⁹ Ce document, lu dans sa forme entière, illustre clairement le programme de privatisation de la Banque mondiale et de ses partenaires.

Une observation importante est à noter dans la façon dont le GPO a adapté et assoupli son langage pour attirer l'attention des partenaires, des bailleurs de fonds et des personnes dont les vies seront affectées. Initialement, le projet de document-cadre du GPO baignait dans la rhétorique de la pêche fondée sur les droits, la sécurisation des droits d'accès et les investissements privés. Suite à une série d'événements et de commentaires des partenaires clés, la Banque mondiale a changé de formulation, et en mars 2014, toutes les références à la pêche basée sur les droits d'accès dans la version finale du document-cadre ont été remplacées par « la répartition judicieuse des droits », « les dispositions relatives aux droits des usagers », « les droits fonciers », « les droits des communautés », « les droits d'accès » et « les droits de l'homme ».

Ce changement sémantique important brouille la frontière entre les partisans des droits de la *propriété privée* et les plaidoyers des droits *humains* en matière de mouvements sociaux. Bien que certains soutiennent que ce changement de

terminologie reflète un changement sincère de l'approche du GPO pour aller vers un programme axé sur les droits de l'homme, plusieurs mouvements sociaux déclarent que cela reflète tout simplement un nouvel euphémisme et une stratégie linguistique de séduction dans la recherche de plus de systèmes de droits d'accès privé et individuel. Le terme « droits des communautés » est susceptible d'être utilisé comme un leurre pour donner l'impression que la pêche basée sur les droits est avantageuse pour les communautés ; « pêche durable » est utilisée pour désigner la pêche correctement stimulée par les mécanismes du marché, et il doit être entendu par « partenariats public-privé » le transfert de ressources publiques de l'État à des acteurs privés, éclipsant les besoins et les droits des pêcheurs artisanaux.

En outre, un nouveau slogan de la « croissance bleue » est en train de devenir un nouveau mantra, un appel aux donateurs et décideurs, tant pour sa ressemblance avec « économie verte » que pour son caractère mal défini, laissant aux puissants acteurs la possibilité de dévoyer son interprétation et sa pratique. Le Sommet mondial d'actions pour les océans, co-organisé par la Banque mondiale en avril 2014, est l'un des exemples les plus récents de la façon dont la « croissance bleue » est stratégiquement appliquée pour renforcer le GPO à travers la mobilisation de nouveaux partenaires et la recherche de financement des bailleurs de fonds.

Lectures recommandées :

A Call for Governments to Stop Supporting the Global Partnership for Oceans (GPO) and Rights-Based Fishing (RBF) Reforms,
http://masifundise.org.za/wp-content/uploads/2013/03/WFFP-WFF-Call-on-Governments_GPO_200313.pdf

Reuter R. (2014) 'The corporate take-over of fisheries policy-making',
<http://www.sydafrika.dk/article/corporate-take-over-fisheries-policy-making>

Liste des partenaires du GPO, <http://www.globalpartnershipforoceans.org/partners>

Qui sont les principaux acteurs de l'accaparement des mers?

Les gouvernements, les institutions gouvernementales, internationales et régionales, les organisations environnementales internationales, les grandes entreprises et les fondations philanthropiques sont parmi les principaux acteurs qui plaident pour des réformes et des politiques basées sur le marché, qui permettent, en fin de compte, l'accaparement des mers.

La facilitation par les États de la mainmise sur des ressources marines comprend une combinaison de dynamiques suivantes. (i) L'invention / justification de la nécessité de réformes de la pêche ; généralement fondée sur le récit de la mauvaise gestion des ressources découlant de l'absence de droits de propriété privée. (ii) La définition, cartographie et quantification des ressources marines et des stocks de poissons. Cette connaissance sert à établir « les captures totales admissibles » et les systèmes de quotas au cœur des réformes fondées sur les droits de pêche. (iii) L'affirmation de la souveraineté et autorité étatique sur les eaux territoriales. Les États contrôlent désormais un tiers des surfaces des océans via les zones économiques exclusives (ZEE), et continuent à se développer afin de renforcer leur emprise sur les soi-disant « zones au-delà de la juridiction nationale ». (iv) La réaffectation de l'accès et du contrôle sur les ressources. L'État est le principal intermédiaire, à même de déterminer comment, à quelles fins et par qui, les ressources halieutiques, aquatiques et terrestres peuvent être utilisées. Ce processus implique parfois la coercition par les forces de police et militaires. Par exemple, l'État tanzanien aurait utilisé des troupes de l'armée pour brimer l'opposition et mettre en œuvre ses décisions concernant son parc marin de l'île de Mafia.

Au-delà de l'État, toute une série d'acteurs différents, à la fois anciens et nouveaux, sont impliqués dans l'accaparement mondial des mers. La gamme d'acteurs englobe toute une série d'élites économiques nationales et de sociétés transnationales actives dans un large éventail de secteurs, y compris le (éco)tourisme, l'agro-industrie et les industries extractives, qui sont souvent en mesure d'exercer une influence sur les politiques et le cadre des accords économiques. Les milieux universitaires jouent également un rôle important en ouvrant la voie à l'accaparement des mers. En environ quatre décennies, les économistes et scientifiques spécialistes de la pêche ont fait des recherches et produit des écrits influents de soutien et de promotion des droits de la propriété privée.

En outre, quelques grandes fondations philanthropiques riches forment de plus en plus de partenariats avec les organisations internationales sur l'environnement afin de répondre aux problématiques sur les mers et la pêche. La Fondation Gordon and Betty Moore, la Fondation Rockefeller, la Fondation Walton Family, la Fondation Bloomberg en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature, Conservation International et le Fonds de défense de l'environnement, entre autres, ont adopté et financé des projets reposant sur des approches de gestion de la pêche et de conservation de l'environnement fondées sur le marché.

Comment des initiatives de préservation de l'environnement facilitent-elles l'accaparement des mers?

Les gouvernements, les ONG environnementales internationales et d'autres saluent de plus en plus la création de zones de protection marine (ZPM) – sanctuaires côtiers et réserves qui établissent des espaces « sans prise » – et la mise en place de programmes de conservation se basant sur le marché pour faire face à la surpêche, à la pollution, et au changement des habitats marins. L'un des objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique traite spécifiquement de cela en affirmant qu'au moins 10% des aires marines et côtières doivent être conservées d'ici 2020.³⁰ De nombreux autres promoteurs des ZPM affirment que jusqu'à 30% des aires côtières et marines devraient être conservés. La plupart des aires maritimes protégées sont situées dans les eaux côtières et territoriales des principaux points de biodiversité – où les petits pêcheurs pratiquent leurs activités de subsistance. Ces aires sont des zones de pêche particulièrement précieuses pour les pêcheurs artisanaux et souvent caractérisées par des systèmes de gestion des ressources locaux ou coutumiers complexes.

En raison d'une représentation partielle et l'absence de consultation dans les processus de prise de décision, les ZPM prennent rarement en considération les communautés de petits pêcheurs. Elles s'attardent à peine sur l'importance des cultures, des besoins et des contextes locaux. Les entités privées, les organisations environnementales et les organismes gouvernementaux ont aussi tendance à prendre en charge la gestion des ZPM sans la participation

des pêcheurs artisanaux. Les réglementations imposées par les ZPM déplacent des villages, ou laissent aux communautés des régimes d'accès aux ressources restrictifs, pouvant même aller jusqu'à les rendre complètement incapables de pratiquer leur métier.³¹ Une étude détaillée sur les ZPM en Afrique du Sud conclut que la gestion des ressources marines dans ces aires contribue à exclure davantage ces pêcheurs, et porte atteinte à leurs moyens traditionnels de subsistance. D'autres exemples en Inde, au Mexique, en Tanzanie et en Thaïlande montrent également comment « la participation des communautés » tend à être étroitement interprétée comme le respect par les communautés de la mise en œuvre de la ZPM.³²

L'un des principaux événements concernant les ZPM au niveau international est le Congrès international des aires marines protégées (IMPAC), qui se tient tous les quatre ans. L'objectif principal de l'IMPAC est d'évaluer les progrès réalisés et de chercher de nouvelles solutions afin de répondre à l'objectif international de conservation de 10% des zones côtières et marines du monde. L'IMPAC réunit près d'un millier de participants et la grande majorité d'entre eux ont une vision centrée sur les questions économiques. Les aspects sociaux et des droits de l'homme des ZPM n'ont reçu que peu d'attention à l'IMPAC. Cela confirme qu'en ce qui concerne les ZPM, l'accent est surtout mis sur la conservation de la nature plutôt que sur les gens qui sont affectés par l'établissement des aires de conservation.

La préservation de la biodiversité, proclamée comme objectif central des ZPM, est rarement considérée comme une fin en soi. Elle fait généralement partie de stratégies plus larges des décideurs politiques pour favoriser la croissance économique. Cette nécessité indiscutable – selon les promoteurs des ZPM – semble dominer les discussions de réformes politiques, et est souvent associée à la création et au développement du secteur du tourisme, en particulier celui de l'écotourisme. En Afrique et en Asie du Sud-Est, des communautés de pêcheurs ont été déplacées de leurs terres côtières et des zones de pêche dans de nombreuses zones à haute biodiversité ou sites appartenant au patrimoine culturel par un secteur touristique en pleine expansion. En Tanzanie, suite à la création du parc marin de l'île de Mafia, connu comme le plus grand parc marin d'Afrique, des entreprises touristiques étrangères se sont implantées, bannissant l'accès aux sites terrestres et littoraux, y compris les récifs coralliens les plus productifs, les forêts de mangrove et les plus belles

plages – qui étaient auparavant sous les régimes de propriété traditionnelle des communautés locales. De même, dans les Réserves fauniques du Malvan (Marine), à Maharashtra, en Inde, « il y a une forte suspicion au sein de la communauté des pêcheurs selon laquelle la réduction des activités de pêche dans la région, et d'autres règlements connexes dans les zones centrales et périphériques, auraient été conçus principalement pour donner un coup de pouce au tourisme ».³³

Les systèmes plus généraux de compensation des émissions de carbone ainsi que les initiatives de conservation portant sur les ressources marines – c'est-à-dire les forêts de mangrove, les lacs et les rivières, les terres à proximité ou les zones côtières – et fondées sur le marché réduisent également le contrôle des communautés de pêche sur leurs ressources. En se basant sur le mécanisme onusien de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), de grands acteurs tels que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'organisation pour la protection de l'environnement Conservation International (CI), de concert avec des compagnies partenaires et des fondations philanthropiques, cherchent à appliquer l'approche de paiements des services écosystémiques afin de gérer des écosystèmes marins. Au Sénégal, en Tanzanie, à Madagascar et au Kenya par exemple, les projets entre entreprises, organisations internationales et organismes gouvernementaux s'emparent des forêts de mangrove au nom des programmes de crédits de carbone.

Considéré comme « l'Initiative Carbone bleu » par ses partisans, ce cadre général recycle pour les ressources marines « l'économie verte » axée sur le marché. Il vise à financiariser le carbone stocké, séquestré ou libéré des écosystèmes côtiers ou marais salés, des mangroves et des herbiers marins. Fondamentalement, la financiarisation dans le secteur des ressources aquatiques consiste à rendre les écosystèmes marins « accessibles » aux investissements privés à grande échelle. Ce processus perturbe souvent, voire détruit le réseau de relations entre ces ressources et les communautés qui en dépendent. L'expérience des projets pilotes montre que l'histoire de l'accaparement vert est sur le point de se répéter, comme l'illustre Madagascar, où des forêts de mangrove ont été transformées en zones protégées pour « compenser » les activités d'industries extractives précisément responsables de la destruction des écosystèmes locaux malgaches.³⁴

Encadré H. **Conservations divergentes :**
l'Initiative du Triangle de Corail à Calatagan,
Philippines

Calatagan est un village de pêcheurs situé sur la côte ouest de la province de Batangas aux Philippines. Les milliers de pêcheurs artisanaux de Calatagan ainsi que d'autres personnes qui dépendent de la culture et de la transformation ou de la commercialisation des produits de la pêche d'algues sont menacés par l'Initiative du Triangle de Corail (ITC) ; un programme international de conservation pour la région qui ne tient pas compte des dispositions locales acquises et établies en matière de protection de l'environnement.

Fondée en 2007, cette ZPM – qui couvre également l'Indonésie, la Malaisie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et le Timor-Leste – a été surnommée l'Amazonie des mers en raison de sa riche biodiversité marine. On estime que 120 millions de personnes vivent dans des communautés côtières dans cette région, dont la plupart dépendent de la pêche pour leur subsistance ou sécurité alimentaire. Dans le cadre de l'ITC, Conservation International a conclu un partenariat avec le Fonds Mondial pour la Nature et le gouvernement local du Calatagan en 2012 pour former quatre nouvelles zones de protection marine (ZPM) couvrant une superficie totale de 135 hectares. La Fédération des pêcheurs artisanaux de Calatagan n'avait pas la permission de participer au processus de prise de décision. Son président, Tony Bautista, explique que les pêcheurs « n'ont pas été consultés avant la décision relative à la mise en œuvre des ZPM. » Cette approche bureaucratique et non-participative, qui revient à imposer des décisions par le haut, perturbe le succès des pratiques de cogestion locales établies au cours des deux décennies précédentes.

En effet, la Fédération des pêcheurs artisanaux de Calatagan, ou *Samahan ng Maliit na Mangigisda ng Calatagan*, a été créée au début des années 1990 par les pêcheurs locaux pour palier la pénurie de capture de poissons et l'empiètement sur les eaux littorales par les navires de pêche industrielle. La Fédération a fait campagne avec succès pour que le gouvernement local mette en place des ZPM dans trois sites, de deux hectares chacune, et pour que ces sites soient gérés par les pêcheurs eux-mêmes. Ka Uper, un chef de file de la Fédération, attribue ce succès à la concertation avec la base et la motivation des pêcheurs locaux pour protéger leurs eaux. Le processus ascendant a également renforcé la

Fédération, et par conséquent, il a augmenté la capacité de gestion des pêches. Vers la fin des années 1990, la Fédération et le gouvernement municipal ont convenu d'élargir chacun des domaines à huit hectares afin de protéger les stocks de poissons et en même temps veiller à ce que les pêcheurs aient accès à des zones de pêche suffisantes.

Cependant, dans les zones de protection marine établies par l'ITC, de nombreux pêcheurs de Catalagan ne peuvent plus pêcher dans leurs anciennes zones de pêche et doivent maintenant se rendre dans les eaux d'autres *barangays* (zones administratives) où l'on trouve encore des eaux de pêche non réservées. Un pêcheur local explique que « la concurrence est plus grande de nos jours parmi les pêcheurs, et ceux d'autres villages vont souvent vers nos zones de pêche parce qu'ils n'ont plus d'accès aux leurs. » Selon Ka Uper, les principaux bénéficiaires sont des navires de pêche commerciaux : « Les pêcheurs artisanaux n'ont pas de source de revenus autres que la pêche et il est très difficile de se rendre vers d'autres lieux de pêche. Les pêcheurs commerciaux, ils peuvent se permettre d'aller plus loin. » La campagne de la Fédération a réussi à arrêter le projet ITC dans sept villages côtiers, mais a rencontré des difficultés à mobiliser les pêcheurs pour lutter contre le projet dans d'autres régions côtières en raison du manque de fonds.

Source : La Fédération des pêcheurs artisans de Catalagan, Philippines

Lectures recommandées :

Benjaminsen T.A. et I. Bryceson (2012) 'Conservation, green/blue grabbing and accumulation by dispossession in Tanzania', *The Journal of Peasants Studies* 39(2): 335-55.

ICSF (2008) 'Marine Conservation and Coastal Communities: Who Carries the Costs? A Study of Marine Protected Areas and Their Impact on Traditional Small-scale Fishing Communities in South Africa', <http://mpa.icsf.net/images/stories/mpa/south-africa-all.pdf>

ICSF (2008) Reserved Parking: Marine Reserves and Small-Scale Fishing Communities: a collection of articles from SAMUDRA Report, <http://mpa.icsf.net/images/stories/mpa/reserved-all-es.pdf>

Quel est le rôle de l'aquaculture dans l'accaparement des mers?

Bien que pratiquées depuis des siècles à petite échelle, les activités terrestres et marines d'aquaculture ont été transformées et adaptées à l'échelle industrielle. Les élites scientifiques et politiques internationales, y compris le Partenariat mondial pour les océans (GPO), présentent de plus en plus l'« aquaculture » comme une nouvelle panacée pour la production de poisson avec, selon eux, des avantages économiques, sociaux et environnementaux. Alors que la grande majorité de la production d'aquaculture à grande échelle a lieu en Asie, de nombreux pays d'Amérique centrale et du Sud, du Moyen-Orient et de l'Europe produisent également à grande échelle. Au cours des deux dernières décennies, la contribution globale de l'aquaculture à la production mondiale de poissons pour la consommation directe est passée de 10 à 50%.

Cette aquaculture est promue comme une réponse logique face à la demande croissante de poisson, alors même que les stocks se réduisent globalement et les pressions sur les pêcheries s'accroissent. Encore une fois, ce raisonnement élude les questions politiques spécifiques à chaque contexte, concernant qui doit décider de ce qui doit être pêché, où et comment. Les espèces d'élevage produites par l'aquaculture à grande échelle répondent à la demande croissante de poissons de haute qualité pour les marchés de niches des élites et la consommation de masse des classes moyennes, plutôt qu'à la satisfaction des besoins des populations rurales défavorisées. En accaparant des terres et des eaux dont elles dépendent, l'aquaculture augmente encore la vulnérabilité des communautés de pêcheurs. L'aquaculture est une autre dynamique où le contrôle des ressources halieutiques est ainsi capturé entre les mains des multinationales de l'halieu-alimentaire, au détriment des personnes qui dépendent de ces ressources et de la résilience des écosystèmes marins. Elle améliore et renforce les régimes alimentaires et les chaînes de valeur contrôlées par les multinationales, ce qui compromet les petits producteurs alimentaires. L'Aquaculture Stewardship Council (ASC) et l'Alliance mondiale pour l'aquaculture (GAA), les principaux programmes de certification en aquaculture qui la présentent comme la solution pour répondre à la demande croissante de poisson, sont deux partenaires du GPO.

L'aquaculture commerciale réduit la biodiversité génétique des stocks de poissons. Même si les fermes aquacoles produisent plus de 500 espèces

halieutiques dans le monde entier, la production commerciale est centrée sur l'élevage de 25 espèces – principalement le saumon, les carpes, les tilapias, le pangasius, les palourdes et les crevettes. Cette « monoculture » en matière de production et de consommation de poisson a des conséquences dangereuses pour la résilience et la capacité d'adaptation des écosystèmes marins. Le déversement incontrôlé de ces espèces non-indigènes dans les eaux douces ou les océans perturbe les écosystèmes locaux et régionaux. Dans le Pacifique, les pêcheurs autochtones du Chili et de la Colombie-Britannique ont vu leurs stocks de pêche épuisés en raison de l'élevage industriel du saumon. L'élevage potentiel de saumons génétiquement modifiés dans l'océan Atlantique par la firme AquaBounty est susceptible d'exacerber ce problème.³⁵ Un parallèle peut être établi avec les impacts socio-écologiques des monocultures agricoles et des cultures génétiquement modifiées ; un avertissement supplémentaire des menaces qu'un tel modèle de production de poisson fait peser sur un développement durable et profitable à tous.

L'aquaculture industrielle a aussi directement perturbé la pêche artisanale en fermant l'accès aux zones côtières et intérieures, notamment pour la production de crevettes, dans la mesure où les forêts de mangrove côtières sont converties en étangs de crevettes. Les communautés ont non seulement perdu les mangroves, essentielles pour la collecte de ressources, pour l'élevage et l'alimentation de nombreuses espèces de poissons ; mais également la protection naturelle qu'elles fournissent contre les conditions météorologiques extrêmes. Dans la plupart des cas, les pêcheurs sont également exclus de possibilités d'emploi dans les installations d'aquaculture nouvellement créées. De surcroît, les rares personnes qui trouvent un emploi dans le secteur de l'aquaculture souffrent de mauvaises conditions de travail, avec peu de protection sociale et un faible salaire. Ces nouveaux modèles de production modifient la distribution des richesses, au détriment des pêcheurs artisans mais au bénéfice des nouveaux propriétaires fonciers ainsi que des fournisseurs d'intrants aux entreprises aquacoles. Le boom aquacole du pangasius au Vietnam a, en moins de deux décennies, transformé la production de poissons d'une consommation principalement locale en un secteur agricole exportateur, où 90% est consommé à l'extérieur du pays.³⁶

Étant donné que les fermes aquacoles industrielles requièrent une forte intensité capitaliste, celles-ci sont intégrées dans un petit nombre de chaînes verticales d'approvisionnement, que ce soit pour les activités d'intrants, de

production ou de vente au détail. Les multinationales de pêche telles que Marine Harvest en Norvège, Nippon Suisan Kaisha au Japon et Pescanova en Espagne sont des géants qui contrôlent de vastes pans de ces marchés, de même que les grands détaillants comme Walmart ou Carrefour. Les conditions de travail associées à ces chaînes sont épouvantables, analogue à l'esclavage, comme récemment illustré dans le cas de l'élevage de crevettes en Thaïlande.³⁷

Encadré I. **Le cas de l'Équateur : élevage de crevettes versus droits fonciers ancestraux**

L'Équateur est le cinquième plus grand producteur de crevettes du monde, générant plus d'un milliard de dollars par an. Les zones humides fragiles de l'Équateur ont été dévastées par l'élevage de crevettes – selon les statistiques officielles, la superficie nationale des mangroves est passée de 362 000 hectares à 108 000 hectares. Bien que l'industrie de la crevette emploie 250 000 personnes en Équateur, un nombre beaucoup plus élevé de personnes étaient tributaires de la mangrove avant que l'industrie ne saisisse les terres côtières. Les forêts de mangrove peuvent subvenir aux besoins et fournir de la nourriture pour jusqu'à huit fois plus de personnes que ne le fait l'industrie de la crevette. Des communautés entières ont été expulsées et les pêcheurs désespérés luttent désormais contre les éleveurs de crevettes afin de récupérer leurs terres et protéger les forêts de mangrove. « L'estuaire est devenu une zone de guerre, et les agriculteurs eux-mêmes utilisent des meutes de chiens et des milices armées pour protéger leurs fermes, » indique Lider Gongora de C-CONDEM.

Dans l'estuaire du fleuve Chone, dans la province de Manabi, plus de 70 familles, ayant des liens ancestraux, avec leurs terres vivant de crabes, de miel, de coquillages et d'autres aliments de la zone de mangrove ont formé le *Collective el Verdun*. En 1979, un homme d'affaires local a acquis les zones humides et développé des élevages de crevettes avec des prêts de la Banque du Pacifique. Durant le processus, les gens du *Collective el Verdun* ont été violemment expulsés de leurs terres, et la mangrove a été dégradée. Lorsque l'homme d'affaires a fait faillite en 1997 et abandonné les élevages

de crevettes, le Collectif a récupéré ses terres et a commencé à planter de nouveaux palétuviers et cultures pour leur subsistance.

En 2010, la Banque du Pacifique a vendu le terrain à un autre homme d'affaires. Il a informé le Collectif qu'il les considérait comme des intrus sur son terrain et a exigé leur départ. En réponse, le Collectif a exigé une enquête sérieuse, qui a été entreprise par le gouvernement du Manabi. L'enquête a confirmé leurs droits ancestraux sur le territoire, et a ordonné à l'homme d'affaires d'accorder l'accès au Collectif.

Suite au refus du propriétaire, le Collectif a organisé une audition publique un an plus tard et a demandé au Ministère de l'agriculture de transférer la propriété à la communauté. Ils ont fait référence à la Constitution équatorienne, qui stipule que les communautés autochtones ont le droit de conserver la propriété des territoires ancestraux et de ne pas en être expulsées. L'audience a abouti à un procès en 2012, qui a exigé que l'homme d'affaires alloue 20% de la propriété au Collectif. Même si les droits de propriété de l'homme d'affaires étaient toujours reconnus, il a de nouveau refusé de rendre ces 20%. Les autorités n'ont pas encore exécuté l'ordonnance rendue par le tribunal.

Source : C-CONDEM, membre du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP).

Lectures recommandées :

Mestre Montserrat M. et M. Ortega Cerdà (2012) 'Aquaculture de crevettes en Amérique centrale : Conflits et Justice', *Samudra Report : Revue triannuelle du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche* 61:8-12.

GRAIN (2009) Côtes dévastées et mers stériles, <http://www.grain.org/article/entries/724-empty-coasts-barren-seas>

Ecoceanos (2013) 'Reject the expansion of Marine Harvest in the third biggest lake in Chile', available at http://www.ecoceanos.cl/index.php?option=com_content&task=view&id=12167

"How shrimping has destroyed Ecuador's ecosystem", <https://www.youtube.com/watch?v=rFcgFg-dOWE>

Quels sont les impacts de l'accaparement des mers?

La vague actuelle d'accaparement des mers détruit ou menace une grande partie des océans et des ressources halieutiques du monde (marines, côtières et intérieures) dont dépend pour sa survie et souveraineté alimentaire une proportion importante de la population mondiale. Les populations et les communautés sont dépossédées de leurs droits coutumiers établis de longue date qui leur permettent d'avoir accès à des zones de pêche et des plans d'eau, ainsi qu'aux terres côtières qui les bordent. Ils sont souvent exclus du commerce et du traitement des prises en raison de la concentration des activités de la chaîne logistique dans un petit nombre d'installations à grande échelle, qui sont de plus en plus orientées vers les marchés d'exportation.

L'accaparement des mers exacerbe également la destruction et l'épuisement écologiques, étant lié à une variété d'activités économiques à grande échelle, allant de la pêche industrielle aux entreprises extractives et projets de développement des infrastructures. Il intensifie la gestion irresponsable de ressources dont toute vie sur Terre dépend. Les coûts sociaux et écologiques de la pollution et de la dégradation environnementale sont souvent pris en charge directement par les communautés locales plutôt que par les acteurs qui les induisent en premier lieu.

En s'emparant ou en détruisant les environnements aquatiques clés des pêcheurs artisanaux ou des communautés côtières, l'accaparement des mers perturbe leurs moyens de subsistance, leurs cultures, leurs traditions et leurs cohésions sociales, mettant en péril leur existence même. Les personnes concernées sont confrontées à une menace absolue pour leurs vies, mode de vie et connaissances acquises au fil des générations.

Encadré J. **La plus grande forêt de mangrove du monde menacée au Bangladesh**

Au Bangladesh, le démarrage de la construction de la centrale au charbon de Rampal à côté des Sunderbans, la plus grande mangrove du monde, menace les communautés locales et l'environnement de conséquences catastrophiques. Située à seulement 14 kilomètres en amont des Sunderbans, pour permettre

un accès facile aux navires indiens transportant le charbon pour la centrale, la centrale est une co-entreprise appartenant à la société indienne National Thermal Power Corporation et au Power Development Board du Bangladesh.

Le gouvernement a alloué plus de 580 hectares de terres communales pour la construction, sans indiquer si les 7.500 familles qui y résident seront expulsées ou si la majorité des pêcheurs dont les moyens de subsistance sont menacés recevra quelque compensation significative. Des milliers de familles de pêcheurs souffriront de contamination de leurs aliments ou seront contraintes de migrer vers d'autres zones.

Lors d'une visite sur le terrain en avril 2014, le Haut-Commissaire indien au Bangladesh a déclaré que la « centrale Rampal n'aura pas d'impact sur la forêt des Sunderbans ou son écologie. » Toutefois, les impacts écologiques sur différents écosystèmes sont susceptibles d'être dramatiques. Les centrales électriques au charbon sont les principaux pollueurs, ayant une incidence sur tous les domaines de l'environnement – l'eau, l'air et la terre : la pollution chimique qui s'accumule dans la chaîne alimentaire ; la pollution « thermique » provenant de la sortie de l'eau utilisée pour le refroidissement qui tue toute vie aquatique ; les émissions de dioxyde de carbone qui accélèrent le réchauffement climatique ; et le dioxyde de soufre qui détruit les cultures, les forêts et les sols. L'intention du gouvernement de draguer dix kilomètres du réseau fluvial de Poshur pour le transport du charbon provoque la dégradation supplémentaire de l'environnement naturel.

Pourtant, les Sunderbans, un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, offrent une protection naturelle contre les cyclones saisonniers pour ses cinq millions d'habitants. Les riches forêts de mangrove, qui hébergent crustacés, mollusques et poissons, fournissent également les moyens de subsistance et la souveraineté alimentaire de la majorité de ses habitants. La destruction d'une zone considérable de la forêt de mangrove par le projet nuira à l'ensemble de l'écosystème ; « il y aura des inondations plus fréquentes, qui rendront de plus en plus de terres côtières impropres à l'agriculture, et l'intrusion de l'eau salée dans les réserves d'eau douce va conduire à des pénuries d'eau potable », prévient Mujibul Haque Munir, coordinateur de la BFWA.

Source : L'Alliance des travailleurs de la pêche du Bangladesh (BFWA), membre du Forum des populations de pêcheurs (WFFP).

Lectures recommandées :

Progress Bangladesh (2013) "How the Rampal Coal Power Plant will destroy the Sundarbans", <http://progressbangladesh.com/how-the-rampal-coal-power-plant-will-destroy-the-sundarbans/>

Source Watch "Rampal power station", http://www.sourcewatch.org/index.php/Rampal_power_station

UNBconnect (2014) "Rampal power plant not harmful to Sundarbans: Pankaj Saran", http://www.daily-sun.com/details_yes_02-04-2014_Rampal-power-plant-not-harmful-to-Sundarbans:-Pankaj-Saran_812_1_0_3_8.html

Quels changements systémiques sont nécessaires pour mettre fin à l'accaparement des mers?

L'accaparement des mers s'inscrit dans la logique économique et les approches fondées sur le marché en matière de gouvernance des pêches, conservation de la nature et développement. Le contrôle des ressources halieutiques a été progressivement capturé et concentré entre les mains d'un nombre relativement petit d'acteurs qui déterminent la façon dont ces ressources sont utilisées, par qui, et à quelles fins. Ce processus valorise uniquement les ressources halieutiques en termes économiques, sans reconnaître ou mettre l'accent sur les pratiques des systèmes locaux de gestion, les cultures, les traditions et la vie sociale des millions de communautés locales de pêcheurs à travers le monde. Mettre fin à l'accaparement des mers exige donc d'aller au-delà de la seule approche réglementaire – partielle – afin de s'attaquer aux structures politico-économiques au sein desquelles l'accaparement des mers est enraciné ; c'est à dire, la prise de contrôle des ressources de la pêche hauturière, côtière et continentale par les intérêts capitalistes qui déterminent alors les politiques, les lois et les pratiques à leur bénéfice.

Un point de départ quand on parle du changement systémique est de « repenser » le débat sur la gouvernance des ressources halieutiques et marines, en s'éloignant de la perspective dénommée « privatiser ou périr ». ³⁸ La discussion sur le régime des droits d'accès devrait plutôt donner la priorité aux droits des communautés de la pêche artisanale, à l'accès effectif et au contrôle démocratique des ressources halieutiques, des terres et des plans d'eau.

Afin de freiner l'accaparement des mers, il est important de changer le système de gouvernance, pour assurer un véritable contrôle démocratique sur les ressources naturelles, notamment leurs systèmes de production, de consommation et de distribution, par les personnes mêmes qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance. Le paradigme de la souveraineté alimentaire et foncière englobe ce point de vue alternatif. Il implique « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite par des méthodes écologiquement rationnelles et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles » (Déclaration de Nyéléni 2007). Les luttes des pêcheurs artisanaux sont étroitement liées aux demandes des petits paysans. Les personnes qui travaillent en milieu rural, qu'elles dépendent de l'agriculture, de la pêche, ou d'une combinaison des deux – sont confrontées à la même dynamique de dépossession et d'enclos.

Un cadre qui permette à la question de la pêche artisanale d'être traitée d'abord et avant tout comme une affaire de droits de l'Homme plutôt qu'une question purement économique s'avère indispensable, et doit s'articuler autour de deux dimensions clés. Premièrement, il rejette les droits d'accès aux ressources halieutiques reposant sur le marché, et qui met l'accent sur les droits individuels et privés, pour englober le pluralisme juridique existant des formes locales, traditionnelles et culturelles de droits d'accès pratiquées dans la pêche artisanale partout dans le monde. La sécurisation de la nature collective des droits d'accès, en contraste avec les droits individuels, fournit la meilleure protection possible contre leur dépossession par les forces du marché et à travers les interventions de l'État.

Deuxièmement, ce cadre met l'inclusion, la participation et la gouvernance démocratique au cœur de la gouvernance de la pêche. La gouvernance et la gestion de ces droits sont des responsabilités des communautés de la pêche avec les institutions gouvernementales. L'ancien Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation a souligné l'importance de l'inclusion en vue d'atténuer la vulnérabilité des pêcheurs artisans. Le groupe d'experts de haut niveau du Comité mondial sur la sécurité alimentaire basé à la FAO recommande de veiller « à ce que les communautés de la pêche et ses acteurs participent activement et de manière utile à toutes les décisions qui influent sur l'exercice de leur droit à l'alimentation. » Engager et impliquer les pêcheurs et leurs mouvements sociaux –avec leurs capacités et compétences– dans les processus de prise de décisions – conception, mise en œuvre et évaluation des politiques de pêche – est un élément qui manque généralement dans des initiatives telles que le GPO.

Lectures recommandées :

Déclaration de Nyéléni 2007, disponible sur <http://www.nyeleni.org/spip.php?article290>

Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (2012) La pêche et le droit à l'alimentation. Rapport du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation.

Groupe d'experts de haut niveau (2014) Pêches et de l'aquaculture durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome: Rapport du Groupe d'experts de haut niveau, Comité mondial de l'ONU de la Sécurité mondial.

Quelles sont les alternatives à l'accaparement des mers?

Des systèmes respectant les moyens de subsistance et la souveraineté alimentaire des communautés de pêche artisanale sont en place depuis des générations. En tant que tels, les solutions alternatives à l'accaparement des mers sont fondamentalement liées au renforcement de l'espace politique pour la pêche artisanale dans la gouvernance des pêches. Le modèle de justice sociale axée sur les droits de l'Homme défendu par les pêcheurs artisanaux souligne quatre aspects importants pour des solutions alternatives concernant la définition, la distribution et la gestion des ressources halieutiques.

Tout d'abord, la gouvernance des pêches doit donner priorité au droit des pêcheurs artisanaux de produire et protéger leur accès, leur utilisation et leur contrôle des ressources halieutiques et aquatiques dont ils dépendent. L'approche basée sur les *Droits de l'Homme*, nettement différente de la notion de la Pêche basée sur les droits d'accès (RBF), incarne le mieux cette gouvernance. Elle reconnaît que les bénéfices découlant des ressources marines ne peuvent être mesurés en termes purement économiques, et souligne les avantages comme la dignité humaine, la souveraineté alimentaire, le renforcement des capacités et l'autonomisation, la réduction des conflits, une cohésion sociale accrue, etc.

L'application d'une approche basée sur les droits de l'Homme implique également le traitement intégré des droits civils, sociaux, politiques, économiques et culturels des pêcheurs – une approche holistique qui aborde toutes les dimensions relatives à l'insécurité. Ce genre d'efforts contribue également à assurer la souveraineté alimentaire et la dignité des pêcheurs artisans et des communautés de pêcheurs, ainsi qu'à faciliter la conservation des écosystèmes locaux, conduisant à des résultats plus durables de développement humain.

Deuxièmement, les régimes de droits d'accès doivent garantir de manière efficace et appropriée l'utilisation, l'accès et le contrôle de la gestion des stocks de poissons par les pêcheurs artisans, en raison de leur dépendance, souvent sur une base saisonnière, à de nombreuses espèces différentes. Ceci soutient les communautés de pêcheurs qui font usage de pratiques protégeant la biodiversité locale. Une telle approche est reconnue depuis longtemps comme étant le système des Droits territoriaux d'exploitation par les pêcheurs (TURF), qui est déjà inscrit dans les législations de la pêche de plusieurs pays.³⁹

Les TURF, ou zones géographiques réservées à la pêche artisanale, sont une composante nécessaire des droits d'accès. En Afrique du Sud, par exemple, les pêcheurs artisans ont des droits de pêche dans les « zones de pêche délimitées »⁴⁰, c'est-à-dire des zones spatiales prioritaires pour les pêcheurs artisanaux. Les droits territoriaux d'exploitation par les pêcheurs fonctionnent également dans une logique différente des règlements établis par les pêches industrielles tels que les totaux admissibles de captures (quotas) et les QIT pour des espèces spécifiques. Dans les systèmes TURF, la pêche artisanale est gérée par une série de mesures adaptées aux pratiques de pêche locales, y compris la disponibilité saisonnière des différentes espèces ; un système de « panier » où les pêcheurs sont autorisés à capturer une variété d'espèces au lieu de seulement d'une ou de deux espèces ; et des restrictions sur les types d'engins et le nombre ou la taille des bateaux que les pêcheurs sont autorisés à utiliser.

Troisièmement, la gouvernance des pêches devrait soutenir le développement économique local. Les opportunités locales de moyens de subsistance dans des activités pre- and post- capture offrent une sécurité sociale et contribuent à l'éradication de la pauvreté au niveau local et régional. Ceci contraste nettement avec la chaîne de valeur de la pêche axée sur l'exportation, où les avantages économiques reviennent principalement à un nombre limité de

pêcheurs et travailleurs de la pêche impliqués dans la transformation et le conditionnement, avant que les produits de la pêche ne soient exportés vers les marchés étrangers. Bien que le potentiel de la pêche artisanale pour développement économique local soit reconnu par des institutions inter-gouvernementales et de nombreux gouvernements à travers le monde, les réformes et les cadres politiques continuent à soutenir et à fournir des subventions directes et indirectes à l'industrie de la pêche à grande échelle. Ce qu'il faut, c'est un soutien politique et financier pour le développement de toute la chaîne de valeur de la pêche artisanale, notamment par des programmes de financement dans les domaines de la formation, du renforcement des capacités organisationnelles et des infrastructures.

À cet égard, l'aquaculture à petite échelle reçoit peu d'attention. Les institutions nationales et intergouvernementales mettent l'accent sur la nécessité de réformes et de mécanismes de financement pour stimuler la production halieutique dans le monde entier, mais continuent exclusivement à se focaliser sur la production industrielle ou à grande échelle pour l'exportation sur les marchés mondiaux. Pourtant, l'aquaculture à petite échelle offre un grand potentiel et fait partie de la solution de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation de la souveraineté alimentaire. La production à petite échelle génère des opportunités de subsistance importantes, en particulier pour les femmes, et dans l'ensemble de la chaîne de valeur, avec moins de pression dévastatrice sur les écosystèmes.

Un quatrième aspect important en matière de gouvernance des pêches, également intégré dans l'approche basée sur les droits de l'homme, est d'assurer une plus grande participation des femmes dans les processus de prises de décisions. La moitié de personnes impliquées dans la pêche artisanale sont des femmes. Les femmes jouent un rôle crucial dans tous les domaines de la pêche artisanale, y compris les activités avant et après capture, l'aquaculture et la pêche en eau douce. Les femmes sont également un soutien à leurs familles et les gardiennes de relations sociales et des cultures au sein des communautés de pêche. En tant que membres et dirigeantes de mouvements sociaux représentant les communautés de la pêche artisanale, les femmes contribuent en s'assurant que les valeurs sociales et culturelles soient maintenues et promues. Les solutions à la gouvernance de la pêche artisanale nécessitent donc l'implication des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux.

Lectures recommandées :

CAOPA (2014) Statement "The future for African Fisheries: sustainable artisanal fisheries", <http://caopa-africa.org/index.php/en/actualites-corep/168-the-future-for-african-fisheries-sustainable-artisanal-fisheries1.html>

WFFP (2008) Statement "Human Rights, not Property Rights" of the WFFP the FAO Conference on Small Scale Fisheries, Bangkok, 2008, http://www.cceindia.org/cee/pdf_files/Statement_of_the_World_Forum_of_Fisher_Peoples.pdf

IPC Working Group on Fisheries (2013) Securing sustainable livelihoods from small-scale fisheries, in *Right to Food and Nutrition Watch*.

Quelles sont les directives internationales qui peuvent être utilisées dans les luttes contre l'accaparement des mers?

Le modèle axé sur la justice sociale et basé sur les droits humains défendu par les pêcheurs artisanaux et leurs communautés pour s'assurer de l'accès, de l'utilisation et du contrôle des ressources marines et halieutiques, trouve un écho dans deux ensembles de directives de la FAO - les *Directives sur la gouvernance foncière* et les *Directives sur la gouvernance des pêches*. Les « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale » (ci-après dénommées les *Directives sur le foncier, ou DF*) ont été approuvées par les États membres du Comité de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale en mai 2012. En juin 2014, les États membres du Comité des Pêches de la FAO (COFI) ont adopté les « Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté » – ci-après dénommées les *Directives sur la pêche ou DP*.

Ces directives constituent un outil pertinent et utile pour répondre aux questions essentielles relatives à la répartition des droits, des ressources – en concordance avec leurs finalités –, et des responsabilités dans la gouvernance

des pêches, le tout dans une perspective favorable aux plus pauvres. Comme ces deux directives découlent des luttes menées par les peuples, elles sont précieuses pour les mouvements des pêcheurs artisanaux et leurs alliés dans leurs efforts pour freiner l'accaparement des mers.

La légitimité des directives réside dans leur processus inclusif et participatif, qui a permis aux mouvements sociaux de jouer un rôle dans l'élaboration de leur contenu – un engagement de dix ans avec la FAO et autres parties prenantes clés. La plate-forme de la société civile qui s'occupe activement depuis plus de 6 ans des *Directives sur la pêche* comprend le Forum mondial des populations de pêche (WFFP), le Forum mondial des pêcheurs et des acteurs de la pêche (WFF), le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) et le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP).

Les Directives sont le premier instrument international dédié à la promotion et la défense des besoins et intérêts spéciaux de la pêche artisanale ; et à l'application d'une approche basée sur les droits de l'homme sur la gouvernance des terres, pêches et forêts. Les *Directives sur la pêche* reflètent la contribution vitale que les pêcheurs artisanaux apportent à la souveraineté alimentaire et aux moyens de subsistance alimentaire mondiale, et mettent l'accent sur l'importance de protéger leur accès et d'autres droits de l'homme associés. Les *Directives sur le foncier* soulignent l'importance de l'accès et du contrôle équitable et sécurisé sur les terres et les ressources naturelles comme étant une condition préalable au droit à l'alimentation des groupes vulnérables et marginalisés.

Un aspect important de ces deux ensembles de directives est qu'elles constituent un outil qui peut être appliqué dans le processus de facilitation de l'acquisition des connaissances et de la mise en place d'organisations au niveau local. Souvent, les mouvements de pêcheurs n'ont pas accès aux connaissances et informations relatives aux solutions et principes en matière de bonne gouvernance et de gestion des ressources (poissons, eau, terre). En s'appropriant les informations contenues dans les directives, les pêcheurs deviennent politiquement prêts et capables de relever les défis auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne.

En outre, lorsqu'ils sont confrontés à la perte ou à l'accaparement de leurs droits de pêche ou de capture des ressources halieutiques suite à l'introduction de systèmes de quotas, comme cela s'est produit par exemple en Afrique du

« C'est le premier instrument qui traite spécifiquement le cas du secteur de la pêche artisanale tout au long de la chaîne de valeur. L'importance de cet instrument ne peut être surestimée. C'est un moment historique pour les pêcheurs artisanaux.

Les directives sont complètes et traitent, en un seul instrument, de tous les aspects primordiaux de la pêche artisanale et des communautés de la pêche, dans la perspective des droits de l'Homme.

Les directives aideront également les communautés de la pêche à s'engager dans des négociations ou un dialogue constructif avec l'État et d'autres secteurs en vue de garantir leur accès à leurs espace de vie et moyens de subsistance ainsi que d'assurer la protection de cet espace contre diverses menaces ».

Déclaration des pêcheurs artisanaux lors de la 31^{ème} séance du COFI, juin 2014

Sud, au Canada et en Équateur, les pêcheurs artisanaux peuvent faire appel à l'obligation des États de reconnaître, respecter et protéger les droits coutumiers d'occupation légitime des zones de pêche et des terrains adjacents (*DF* articles 4.4, 4.3, 8.2, 8.3, 11.8 et *DP* articles 5.3, 5.4, 5.5, 10.4).

Dans les cas où les communautés de la pêche artisanale perdent l'accès à leurs eaux de pêche ou terres adjacentes en raison de la privatisation et de la conversion de leur terres et des eaux, ils peuvent demander à ce que les États respectent leurs obligations en s'assurant que ces projets n'expulsent pas arbitrairement, ne compromettent pas ou ne portent pas atteinte à leurs droits fonciers (*DF* 12.10, 12.12 et *DP* 5.9) ; identifient les droits fonciers existants (non) enregistrés avant de réallouer les droits ou ressources foncières (*DF* 7.3 et *DP* 5.10) ; et font preuve de planifications spatiales qui ne vont pas à l'encontre des intérêts de la pêche artisanale (*DF* 20.3 et *DP* 10.2).

Lorsque des accords commerciaux relatifs à la pêche, ou d'autres initiatives, épuisent les stocks de pêche des communautés de la pêche artisanale, comme c'est le cas à Maurice ou dans les îles Kiribati, les *Directives sur la pêche* stipulent que les pêcheurs artisanaux devraient avoir un accès préférentiel à la pêche (5.7) et que les États doivent éviter les politiques qui contribuent à la surexploitation des ressources (5.20). Dans les cas où les objectifs de conservation restreignent l'accès des pêcheurs artisanaux, comme aux Philippines, les *Directives sur la pêche* soutiennent des approches globales et participatives (9.2, 9.3).

Quelle résistance est entreprise contre l'accaparement des mers?

Le rôle de la résistance des mouvements sociaux dans l'arrêt et le reflux de l'accaparement des mers est d'une importance capitale. L'expérience montre que les cadres juridiques par eux-mêmes ne sont pas suffisants et que parvenir à de bons résultats nécessite une pression sociale importante de la base afin de modifier l'équilibre du pouvoir et apporter des changements positifs. Dans la vague contemporaine de privatisation des ressources naturelles, l'État est un acteur et facilitateur important pour l'accumulation du capital privé, et c'est pourquoi l'accaparement des mers possède bien souvent un caractère « légal ». En conséquence, même les meilleures lois ou la gouvernance internationale ne sont pas automatiquement exécutées en faveur de ceux qui devraient être prioritaires : les lois ne s'interprètent ou ne s'exécutent pas d'elles-mêmes.

Remédier à l'accaparement des mers ou reformuler une loi ou une politique dépendra des interactions politiques entre les acteurs étatiques et non étatiques. L'engagement des mouvements sociaux est un élément clé qui renforce la visibilité de leurs luttes. Il existe deux grands types d'actions déjà en cours à travers le monde pour résister à l'accaparement des mers.

Le premier type, la résistance défensive, est celle des communautés qui résistent à l'expulsion, la dépossession ou l'appropriation de leurs ressources. Elle implique souvent une gamme de tactiques, dont l'action directe, la mobilisation de masse et les stratégies juridiques, ainsi que l'alliance avec d'autres secteurs pour faire pression sur tous les points clés qui permettent l'accaparement des mers. En Afrique du Sud, les pêcheurs artisanaux ont organisé en 2006 une campagne de contestation en pêchant les ressources dont l'accès leur avait été refusé par la nouvelle loi de 2005. Au Nigeria, les pêcheurs tentent d'intenter une action contre la société pétrolière Shell concernant la pollution de leurs zones de pêche. Au Venezuela, les campagnes menées par les organisations de pêcheurs ont obtenu une loi interdisant la pêche avec des chaluts de fonds. Au Chili, les pêcheurs artisanaux ont travaillé en collaboration avec les universités pour protester contre les politiques gouvernementales, avec les étudiants se sensibilisant aux problématiques de la pêche.⁴¹ Au Royaume-Uni, une organisation de pêcheurs artisanaux a remporté une

décision historique au tribunal. Ce dernier a jugé que les quotas ne sont pas la propriété privée de l'industrie, et que le gouvernement a le pouvoir de prendre des quotas de pêche non utilisés par de gros bateaux et de les donner aux petits bateaux.⁴²

Le second type de résistance est une lutte proactive grâce à laquelle les communautés locales occupent et se réapproprient les ressources marines dont elles dépendent pour leur subsistance. Elles tentent aussi de développer des systèmes de production et de gestion qui remettent en question le modèle dominant du développement industriel. Pour beaucoup de gens, ces luttes constituent souvent des questions de vie ou de mort.

Encadré K. **Lutte sur le plan constitutionnel contre les quotas individuels en Afrique du Sud**

Le système de quotas individuels transférables (QIT) a été introduit par l'État colonial il y a presque 100 ans et a été renforcé depuis. Tout au long de cette période, les communautés de pêcheurs artisanaux sont devenues de plus en plus marginalisées alors que l'industrie de la pêche a gagné des capitaux politiques et financiers. Ce modèle a continué après l'avènement de la démocratie en 1994, bien que le mouvement sud-africain des pêcheurs artisanaux ait espéré que la fin de l'apartheid leur rendrait également leurs droits à la mer pour protéger leurs cultures et traditions. En 2005, le gouvernement a mis en place une nouvelle politique des pêches qui a été conçue sur le principe de la distribution des quotas individuels. Jusqu'à 90% des 50.000 pêcheurs artisanaux du pays se sont vus privés de leurs droits lorsque la politique a été validée. Malgré les critiques globales des communautés de pêcheurs et les effets dévastateurs de cette loi, le gouvernement a maintenu son application.

Les pêcheurs artisanaux ont répondu par le dépôt d'une plainte contre le gouvernement au motif que la politique était inconstitutionnelle. L'affaire a été portée devant le Tribunal de l'Égalité, un tribunal spécial conçu pour être accessible à tous les Sud-Africains et faciliter la protection des droits des pauvres, en vertu de la clause d'égalité de la Constitution. Grâce à ses prérogatives de mise en œuvre des mesures spéciales pour lutter contre la discrimination, le Tribunal a rendu en 2007 une ordonnance obligeant le gouvernement

à élaborer une nouvelle politique de la pêche artisanale à travers une approche participative.

En 2012, après cinq ans de concertation, le gouvernement a approuvé une nouvelle politique relative à la pêche artisanale. Elle est fondée sur le principe des droits de pêche, mais s'appuie sur les droits de propriété collectifs accordés aux communautés plutôt que sur les droits individuels. En outre, comme l'a souligné Naseegh Jaffer de Masifundise, « en se référant à notre Constitution, le gouvernement reconnaît que nos pêcheurs ont été victimes de discrimination dans le système des QIT. En d'autres termes, cela revient à admettre que le système des QIT est inconstitutionnel ».

Coastal Links, le mouvement sud-africain des pêcheurs artisanaux, a salué l'issue de la « lutte de toute une vie ». Un des leaders, Maria Hoffman, explique : « Nous avons premièrement vaincu l'apartheid et nous étions persuadés que nous allions regagner nos droits d'accès à la mer, que notre culture et nos traditions brilleraient de nouveau sur notre communauté, mais la loi du nouveau gouvernement ne nous a pas reconnus. Il nous a fallu deux décennies de lutte pour regagner nos droits à la pêche. Nos fils et nos filles auront maintenant de meilleures chances dans leur vie. C'est ce qui est important. Les organisations de pêcheurs artisanaux travaillent actuellement en collaboration avec le gouvernement sur la mise en œuvre de la nouvelle politique. »

Source : Coastal Links et Masifundise, membres du Forum mondial des populations de pêcheurs.

Lectures recommandées :

Sunde J. et al. (2013) 'Emerging proposals for tenure governance in small-scale fisheries in South Africa', *Land Tenure Journal* 1: 117-44.

Jaffer N. and J. Sunde (2006) 'Fishing rights vs human rights? South Africa: Fisheries Management', *Samudra Report: Triannual Journal of the International Collective in Support of Fishworkers* 44: 20-4.

Notas

- 1 Un appel aux gouvernements de renoncer à soutenir le Partenariat mondial pour les océans (GPO) et les Réformes en matière de pêche basées sur les droits d'accès (RBF) : http://masifundise.org.za/wp-content/uploads/2013/03/WFFP-WFF-Call-on-Governments_GPO_200313.pdf
- 2 Cette conception de l'accaparement mondial des terres est tirée du rapport de TNI *L'Accaparement des Terres : Un livret* (2013) ; pour de plus amples informations sur l'accaparement de l'eau en particulier, voir aussi TNI *The Global Water Grab : A Primer* (2014).
- 3 Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation (2012), « 'L'accaparement des mers' est une menace aussi sérieuse que l'accaparement des terres' – Expert de l'ONU », <http://www.srfood.org/en/ocean-grabbing-as-serious-a-threat-as-land-grabbing-un-food-expert>
- 4 Les *Directives internationales pour garantir la pêche artisanale durable dans le Contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* sont disponibles sur http://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/ssf/SSF_guidelines/TC/2014/2e.pdf
- 5 FAO (2014) *La situation mondiale de la pêche et de l'aquaculture*. Rome: FAO.
- 6 Isaacs, M. (2011) 'Individual transferable quotas, poverty alleviation and challenges for small-country fisheries policy in South Africa', *MAST* 10(2): 63-84.
- 7 Ecotrust Canada (2009) *Briefing: A cautionary tale about ITQ fisheries*. Vancouver: Ecotrust, <http://ecotrust.ca/fisheries/cautionarytale>
- 8 'Shell in Nigeria' at Peoples' Permanent Tribunal, hearing in Geneva, June 2014, <http://www.justice5continents.net/fc/viewtopic.php?vplay=1&t=1067&nrvid=4>
- 9 Borrás S.M. and J. Franco (2012) 'Global land grabbing and trajectories of agrarian change: a preliminary analysis', *Journal of Agrarian Change* 12(1): 34-59; Franco J., L. Mehta and G.J. Veldwisch (2013) 'The Global Politics of Water Grabbing', *Third World Quarterly* 34(9): 1651-75; Fairhead J., M. Leach and I. Scoones (2012) 'Green Grabbing: a new appropriation of nature?', *Journal of Peasant Studies* 39(2): 237-61.
- 10 Neher et al. (eds.) (1989) *Rights Based Fishing*. Dordrecht, The Netherlands: Kluwer Academic Publishers.
- 11 Árnason R. (2000) 'Property rights as a means of economic organization', in *Use of Property Rights in Fisheries Management: Proceedings of the FishRights99 Conference*, Shotton, Ross (Eds.). Freemantle: Western Australia, 11-19 November 1999. FAO Fisheries Technical Paper 404/1. Rome: FAO, p.14.
- 12 Benediktsson K. and A. Karlsdottir (2011) 'Iceland: crisis and regional development – Thanks for all the fish', *European Urban and Regional Studies* 18(2): 228-35.
- 13 Captains of Finance - An Inquiry into Market-based Fisheries Management. Høst, Jeppe (2013), University of Copenhagen, PhD Thesis
- 14 Les poissons pélagiques vivent dans la zone d'eau qui n'est ni proche du fond ni du littoral. Le hareng et le maquereau, par exemple, sont des petites espèces pélagiques.
- 15 Voir l'entretien de 2:53 sur <https://www.youtube.com/watch?v=VUzCcAFhqr5>
- 16 Praca A. (2012) 'Chile intenta privatizar el mar', disponible au <http://www.equaltimes.org/news/chile-intenta-privatizar-el-mar>
- 17 Árnason R (2002) *A Review of International Experiences with ITQs*, <http://www.port.ac.uk/research/cemare/publications/pdf/files/reportspdf/fileto download,103922,en.pdf>
- 18 Garcia Rey M. et J. Grobler (2011) 'Spain's hake appetite threatens Namibia's most valuable fish', <http://www.publicintegrity.org>

- org/2011/10/04/6769/spain-s-hake-appetite-threatens-namibia-s-most-valuable-fish
- 19 Le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation (2012) 'La pêche et le droit à l'alimentation', Rapport présenté à la 67ème Session de l'Assemblée Générale des Nations unies [A/67/268] http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20121030_fish_es.pdf
 - 20 Fairbairn M. (2013) "Like gold with yield": evolving intersections between farmland and finance', International Conference Food Sovereignty: a critical dialogue. Yale University; Friends of the Earth International (2013) *Economic Drivers of water financialization*. Amsterdam: Friends of the Earth International.
 - 21 Van der Voo L. (2013) 'The Big Fish Win Again', available at http://www.slate.com/articles/health_and_science/science/2014/05/catch_shares_investment_firms_are_taking_over_the_fishing_rights_system.html
 - 22 Benediktsson and Karlsdottir (2011) 'Iceland: crisis and regional development – Thanks for all the fish', *European Urban and Regional Studies* 18(2): 228–35.
 - 23 World Bank (2009) *The Sunken Billions: The Economic Justification for Fisheries Reform*. Washington: World Bank.
 - 24 Ponte S. (2012) 'The Marine Stewardship Council (MSC) and the Making of a Market for "Sustainable Fish"', *Journal of Agrarian Change* 12(2-3): 300-16.
 - 25 Disponible sur <https://www.globalpartnershipforoceans.org/sites/oceans/files/images/GPO%20Declaration.pdf>
 - 26 Disponible sur https://www.globalpartnershipforoceans.org/sites/oceans/files/images/Framework_Document_GPO_web.pdf
 - 27 World Bank (2012) *Africa program for fisheries*. Washington : World Bank, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/17917266/africa-program-fisheries>
 - 28 Observations of Masifundise, South Africa, through participation in official meetings and conferences at the African level.
 - 29 Property and Environmental Research Center (2010) *The Political Economy of Natural Resource Use, lessons for fisheries reforms*. Washington : World Bank, <http://siteresources.worldbank.org/EXTARD/Resources/336681-1224775570533/PERC.pdf>
 - 30 Aichi target 11 under the UN Convention on Biological Diversity : <http://www.cbd.int/sp/targets/rationale/target-11/>
 - 31 Sharma C. and R. Rajagopalan (2013) 'Marine Protected Areas Securing Tenure Rights of Fishing Communities ?' *Land Tenure Journal* 1 : 175–200.
 - 32 See cases studies realised by ICSF, available at <http://mpa.icsf.net/en/page/634-Publications/Case%20Studies.html>
 - 33 Patel V. and R. Rajagopalan (2009) *Fishing Communities Issues in the Sundarban Tiger Reserve*, http://mpa.icsf.net/images/stories/mpa/report_2march_kg.pdf
 - 34 Seagle C. (2013) 'The mining-conservation nexus: Rio Tinto, "development gifts" and contested compensation in Madagascar', LDPI Working Paper 11.
 - 35 Pour plus de ressources consulter <http://cban.ca/Resources/Topics/GE-Fish>
 - 36 Belton B. et al. (2011) 'The social relations of catfish production in Vietnam. *Geoforum*', 42(5): 567-77.
 - 37 The Guardian (2014) 'Revealed: Asian slave labour producing prawns for supermarkets in US, UK', <http://www.theguardian.com/global-development/2014/jun/10/supermarket-prawns-thailand-produced-slave-labour>
 - 38 This dichotomy is coined by Macinko, S. (2014) 'Lipstick and catch shares in the Western Pacific: Beyond evangelism in fisheries policy?', *Marine Policy* 44: 37-41
 - 39 Pour une référence rapide aux systèmes TURF, voir le document technique de la FAO de 1982: <http://www.fao.org/docrep/003/t0507e/T0507E00.htm>

- 40 Section 5.1.2 of the South African Policy for the Small-scale Fisheries Sector: <http://www.nda.agric.za/docs/Policy/PolicySmallScaleFishe.pdf>
- 41 Ecoceanos (2012) 'Pescadores, Pymes, Estudiantes, Indígenas y ONGs conforman Alianza Ciudadana contra la Privatización de los peces', http://www.ccc-chile.org/articulo-15-1061-200812_pescadores_pymes_estudiantes_indigenas_y_ongs_conforman_alianza_ciudadana_contra_la_privatizacion_de_los_peces.html
- 42 Densham A. (2013) 'No one owns the fish of the sea: landmark ruling prevents ocean privatisation', <http://www.greenpeace.org.uk/blog/oceans/historic-legal-victory-fish-and-fishermen-20130710>

Avec le soutien de

Lighthouse Foundation, Allemagne www.lighthouse-foundation.org

Réseau danois des pêches

Umverteilen, Allemagne www.umverteilen.de



Publié par Le Programme Justice Agraire du Transnational Institute (TNI),
Masifundise Development Trust et Afrika Kontakt
de concert avec Le Forum Mondial des Populations de Pêcheurs (WFFP)



Le **Programme Justice Agraire du TNI** vise à contribuer au renforcement des campagnes par les mouvements sociaux agraires qui s'érigent contre l'accaparement des terres et de l'eau ainsi qu'à l'appui au développement et à la promotion de solutions alternatives telles que la souveraineté foncière/alimentaire/sur l'eau, et les systèmes agro-écologiques.

www.tni.org/work-area/agrarian-justice



Masifundise Development Trust facilite la mobilisation et l'organisation des communautés de pêcheurs au niveau local pour aider les communautés à devenir autonomes et capables de prendre part aux processus décisionnels politiques et économiques. Cette approche facilite une bonne gouvernance au niveau des municipalités et permet aux communautés de pêche de jouir de leurs droits sociaux, économiques et politiques.

www.masifundise.org.za



Afrika Kontakt travaille en collaboration avec les mouvements des peuples autochtones en Afrique afin de soutenir leurs luttes et leurs mobilisations pour la défense des droits économiques, politiques et sociaux.

www.afrika.dk



WFFP
WORLD FORUM
OF FISHER PEOPLES
Forum mondial des populations
de pêcheurs

Le **WFFP**, en tant que mouvement social d'envergure mondiale représentant des millions de pêcheurs à travers le monde, protège, défend et renforce les communautés dont la subsistance et la souveraineté alimentaire dépendent de la pêche. Le leadership du WFFP représente les pêcheurs artisanaux aux niveaux régional et international.

www.worldfishers.org